

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°062/2022

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 17 mars 2022

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°063/2022

Objet : Adoption du Budget Principal 2022

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2022 du Budget Principal est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	10 123 327,30 €
	Section d'investissement :	6 711 045,88 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	10 123 327,30 €
	Section d'investissement :	6 711 045,88 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Eléments de contexte

- Au 1er janvier 2022, la CCPH compte 23 communes pour une population de 21 579 habitants.
- Le DOB voté lors de la séance du 22 février a tracé avec beaucoup de précisions les lignes de force de ce nouvel exercice budgétaire qui s'inscrit dans un contexte perturbé par la guerre en Ukraine et dans une moindre mesure à présent par la crise sanitaire qui persiste et impacte encore grandement le fonctionnement de nos services.
- Le PACT 2 adopté début d'année 2021, premier contrat signé par le Département avec une intercommunalité, le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec Monsieur le Préfet le 22 décembre 2021, le futur Contrat métropolitain en cours d'élaboration avec la Région et le pôle métropolitain, la nouvelle programmation FEDER en cours de déclinaison, seront les fils conducteurs de l'action qui sera conduite sur cette mandature pour accompagner nos projets.
- La situation financière de notre EPCI qui était excellente début 2020 est plus contrastée à présent ainsi que nous l'avons déjà détaillé dans les orientations budgétaires de 2021 et encore rappelé dans celles de 2022. Il est indéniable que le nouveau pacte fiscal, financier et de solidarité (PFFS) voté fin 2021 devra vite redéfinir une nouvelle stratégie fiscale et financière pour porter l'ambition de la Communauté de communes et lui donner les moyens de son développement.
- La réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, les nouvelles compétences et charges assumées par la CCPH, la concurrence territoriale rude que se livrent les collectivités, l'environnement réglementaire qui évolue sans cesse de manière coercitive, les réformes de calcul des dotations, sont autant de facteurs qui demandent des adaptations permanentes et une réactivité dans les ajustements des moyens.
- Nous devons retenir plusieurs paramètres importants pour la construction budgétaire de l'exercice 2022 mais aussi des exercices suivants.

De manière synthétique (cf DOB) :

- Les recettes fiscales et les dotations à percevoir en 2022 sont globalement en légère baisse depuis 3 années consécutives alors que les dépenses de fonctionnement progressent sous l'effet des nouvelles charges liées aux nouveaux équipements. C'est l'élément essentiel qui orientera le PFFS pour retrouver une dynamique positive dès 2023. Nous devons rompre avec l'effet ciseau.

- De fait notre capacité d'autofinancement diminue au fil des années mais notre faible endettement permet d'accompagner encore de manière importante nos projets d'investissement.
- Nos futures opérations d'investissement y compris celles programmées cette année devront tenir compte de manière rigoureuse des nouvelles charges de fonctionnement induites.
- Le FPIC, ressource fondamentale pour les budgets communaux et celui de la CCPH devra être sécurisé après assimilation des nouveaux mécanismes de calcul car nos décisions produisent leurs effets N+1.
- L'ambition de développer nos projets économiques doit vite se concrétiser et tous les freins ralentiront l'aménagement du Pays d'Héricourt
- Ce budget 2022 tient compte évidemment de la situation encore fragile pour nombres de nos ménages et entreprises qui après 2 années de crise sanitaire et malgré la reprise de la croissance doivent faire face à la hausse des prix de l'énergie et du carburant.
- La CCPH elle-même est fortement impactée par la hausse des prix de l'énergie et notre budget 2022 subit fortement ces dépenses supplémentaires obligatoires.
- C'est pourquoi, notre budget va s'appuyer à la fois sur les résultats reportés en fonctionnement et en investissement mais aussi sur une reprise de 255 000 € de provisions permettant pour cette année de n'augmenter ni les impôts ménages ni les impôts économiques.

C'est dans ces conditions que ce budget 2022 traduit les deux mêmes priorités qui guideront notre action pendant toute la mandature et que nous rappellerons chaque année : gagner des emplois et maintenir notre population et nos services publics.

- ❖ *La première priorité est d'activer tous les leviers en faveur du développement économique car notre territoire est toujours sollicité pour être terre d'accueil de belles entreprises sauf que nous ne disposons plus de terrains aménagés.*
- ❖ *Notre deuxième priorité est de poursuivre et de renforcer les politiques intercommunales qui participent à favoriser un aménagement harmonieux de notre territoire au sein du pôle métropolitain.*

Ces 2 priorités, nous entendons les inscrire dans un écosystème vertueux qui prend en considération les enjeux de la transition énergétique et écologique en cohérence avec nos 2 objectifs centraux : atteindre les 7000 emplois dans les 10 -15 ans et garder une population de 21 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

Cette ligne est pragmatique et réaliste car notre territoire dispose d'atouts indéniables parfois insuffisamment valorisés : des axes de communication remarquables et qui vont encore s'améliorer, un cadre de vie attractif, des services publics de grande qualité, un tissu associatif engagé et des activités performantes dans les secteurs de l'industrie, de la santé, des commerces et de l'artisanat.

Rappelons que le Département de la Haute Saône est couvert par 47 % de zones agricoles, par 43% de forêts, par 4% de zones humides et plans d'eau et donc par 6% de terres artificialisées.

Le pays d'Héricourt peut donc intensifier son développement économique de manière harmonieuse avec son environnement immédiat tout en revendiquant son attractivité résidentielle par une offre de services globale et qualitative.

Ces 2 objectifs, totalement imbriqués sont essentiels si l'on veut conserver et développer notre haut niveau de services (publics et privés), nos écoles, nos commerces, nos mobilités, nos industries, nos PME et TPE et notre formidable tissu associatif qui maille et anime notre quotidien.

La réforme fiscale qui a été adoptée donne désormais un poids essentiel aux recettes économiques dans la construction du budget des intercommunalités. Jusqu'en 2010, 100% de la fiscalité communautaire était économique. En 2020, l'impôt économique représentait 45% de nos recettes fiscales contre 55% pour les impôts ménage.

Depuis 2021, avec le remplacement de la TH par la compensation TVA sur laquelle nous n'avons donc aucune prise, la fiscalité économique représente 80% de nos ressources fiscales et 20% proviennent du Foncier Bâti et non bâti.

Notre panier de ressources dépend donc désormais des recettes économiques et de la TVA.

Ce sont aussi nos entreprises qui contribuent le plus fortement au versement Mobilité et donc à notre offre de transport existante et à développer.

Nous devons impérativement protéger nos entreprises, accompagner leurs besoins de développement et favoriser par tous moyens le développement exogène.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

RAPPEL DES LIGNES DE FORCE DU DOB

Les orientations suivantes mises au débat sont toutes reprises dans ce budget 2022. Il a été proposé :

- De confirmer notre action économique pour préparer l'avenir en activant tous les leviers pour augmenter les bases fiscales
- De maintenir le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la Tascom (Taxe sur les surfaces commerciales) aux niveaux de 2021
- De maintenir le versement Mobilité au taux de 0,50%
- D'instaurer de nouveau la Taxe GEMAPI pour un montant de 50 000 €
- D'envisager de lever progressivement la Taxe sur le Foncier Bâti en substitution de la perte de la TH : Pour 2022, maintien des taux de foncier bâti et non bâti
- De prélever la provision de 255 000 € constituée sur le budget principal
- De mettre en œuvre la politique de fonds de concours aux communes
- D'inscrire un emprunt de 1 152 000 €
- De poursuivre la comptabilité analytique et de refacturer les charges aux Budgets Annexes
- De garantir le haut niveau de services à la population,
- De mettre en œuvre les lignes directrices de gestion
- Et pour les budgets annexes :
 - De développer l'offre de transport,
 - De poursuivre notre politique volontariste en matière de tri sélectif,
 - De poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum,
 - De finaliser la commercialisation des Guinnottes et d'aménager de nouveaux terrains

II. Les projets 2022

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE AU BUDGET PRINCIPAL A 6.7 M€ MAIS GLOBALEMENT TOUS BUDGETS

CONFONDUS NOUS POUVONS SYNTHETISER LES POINTS FORTS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

1 400 000 € seront consacrés au développement économique :

- Aménagement de nouveaux terrains et travaux aux Guinnottes 3, à Luze et à Saulnot
- Dispositif d'aides au commerce et à l'artisanat
- Aides à l'immobilier d'entreprises
- Démolition tuileries

4 100 000 € seront dédiés aux équipements et à l'aménagement du territoire :

- Aménagement de la plateforme multiplexe-cinéma
- Aménagement de voies cyclables
- Achèvement des travaux du pôle périscolaire de PLOYE
- Réfection de la toiture du pôle de Châlonvillars
- Rénovation thermique de la Médiathèque
- Remplacement du sol sportif du CSIAG
- Versement de fonds de concours aux communes
- Aides à l'Habitat
- Cotisation très Haut Débit

560 000 € sont affectés à des études consacrées à des nouveaux équipements ou de nouvelles politiques territoriales :

- Pôle culturel d'Echenans : centre de formation, complexe de musique
- Maîtrise d'œuvre pour le nouveau siège de la CCPH
- Transferts eau assainissement (compétences obligatoires à 2026)
- Plan Climat Air Energie Territorial

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

- GEMAPI : étude de bassin
- Poursuite du plan vélo

AU TOTAL 1 520 000 € de crédits d'investissement peuvent être valorisés au titre de la transition énergétique et écologique.

Notre action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (politique Habitat), la mise en œuvre du PCAET, le budget GEMAPI, l'étude eau assainissement, la requalification de la friche des tuileries, le soutien au pôle énergie, et la rénovation thermique de nos bâtiments nous permettent de valoriser directement une inscription budgétaire de **1 520 000 €** au titre du développement durable.

Peuvent également être valorisés en sus de cette enveloppe nos politiques en faveur des pistes cyclables, du tri sélectif des déchets, des études pour la collecte des biodéchets.

LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES DANS CE BUDGET

On peut noter dans le tableau ci-dessous que nous comptons 17 opérations engageant des crédits soit en restes à réaliser soit en nouvelles dépenses.

Au titre des opérations on comptabilise 4,7 M € de dépenses (TTC) pour 3,05 M€ de subventions escomptées.

Ci-dessous la synthèse des autres investissements présentés par service.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

Opérations	Dépenses		Recettes	
	RAR	Nouvelles dépenses	RAR	Nouvelles recettes
OP 16 - 2013 : Bassin d'apprentissage	44 957,52 €			
OP 22 - 2016 : Requalification Tuileries (T3)		170 000,00 €		42 000,00 €
OP 23 - 2016 : 3ème Gymnase	3 406,25 €			
OP 24 - 2016 : Pôle périscolaire des Chenevières	54 852,27 €	5 000,00 €		455 715,35 €
OP 26 - 2018 : Plan Vélo - Voie du Tram 1 (service 027)	1 728,00 €			
OP 27 - 2018 : Plan Vélo - Parc Urbain (service 027)		15 000,00 €		92 015,05 €
OP 28 : PF de l'Odyssée du cirque	6 540,00 €		79 708,14 €	
OP 29 - 2018 : Coulée verte (service 027)		95 000,00 €		
OP 31 - 2019 : Multiplexe cinéma et complexe de loisirs	87 480,00 €	1 815 000,00 €		1 125 000,00 €
OP 32 - 2019 : Plan Vélo - Voie du tram 2 (service 027)		95 000,00 €		
OP 33- 2021 : Siège de la CCPH	7 044,00 €	30 000,00 €		
OP 34 - 2021 : Complexe musical	66 715,61 €	24 386,37 €		
OP 35 - 2021 : Centre de formation Odyssée	96 014,02 €			
OP 36 - 2021 : Piste cyclables Héricourt-Montbéliard T1 (passerelle)		540 000,00 €		382 000,00 €
OP 36 - 2021 : Piste cyclables Héricourt-Montbéliard T2 (parc urbain jusqu'au Super U)		200 000,00 €		180 000,00 €
OP 37 - 2022 : Rénovation thermique Médiathèque		1 080 000,00 €		700 000,00 €
OP 38 - 2022 : PDE Luze		336 000,00 €		
SOUS-TOTAL	368 737,67 €	4 405 386,37 €	79 708,14 €	2 976 730,40 €
TOTAL		4774 124,04 €		3 056 438,54 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

Opérations	Dépenses		Recettes	
	RAR	Nouvelles dépenses	RAR	Nouvelles recettes
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
Indemnité éviction Tuileries		7 500,00 €		
Aides à l'immobilier (Packmat, Sc 70, BCD, Prisma...)		195 000,00 €		
FRT solde		16 200,00 €		25 155,00 €
AMO Fives cinetic		5 000,00 €		
Achat actions SEM Action 70		40 000,00 €		
Nouveau dispositif Aide commerce et artisanat		10 500,00 €		
SOUS-TOTAL		274 200,00 €		25 155,00 €
FRAIS COMMUNS				
Parc informatique (idem 2021 non réalisé)		55 000,00 €		
Acquisition de logiciel		6 000,00 €		
Acquisition de véhicules	21 576,00 €	36 000,00 €		
Mobilier + défibrillateur		19 600,00 €		
Emprunt				1 152 000,00 €
SOUS-TOTAL	21 576,00 €	116 600,00 €		1 152 000,00 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Licence démat ADS	21 477,00 €			
PCAET	23 328,00 €	32 072,00 €		

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE



Fonds de concours intercommunaux		150 000,00 €		
AED	3 210,00 €	30 000,00 €		
PLUI		60 000,00 €		
Habitat : programmes locatifs	12 500,00 €	213 000,00 €		
Subventions habitat		20 000,00 €		
SOUS-TOTAL	60 515,00 €	505 072,00 €		
<u>TOURISME</u>				
Fonds de concours Fort du Mont Vaudois		7 000,00 €		
SOUS-TOTAL		7 000,00 €		
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>				
CSIAG : sol + éclairage + rideaux		96 000,00 €		66 000,00 €
BASSIN / Mobilier		2 000,00 €		
CHAMPS DE FOIRE : tapis+sono+occultation		37 000,00 €		
SOUS-TOTAL		135 000,00 €		66 000,00 €
<u>LUDOTHEQUE</u>				
Acquisition fonds de jeux	1 166,00 €	8 500,00 €		
Mobilier + licences		1 750,00 €		
SOUS-TOTAL	1 166,00 €	10 250,00 €		
<u>MEDIATHEQUE</u>				
Acquisition de livres	1 552,00 €	31 750,00 €		8 500,00 €
Numériblab	1 920,00 €	46 000,00 €	<i>Fonctionnement</i>	24 500,00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

Artothèque		6 000,00 €		
RISO		2 000,00 €		
SOUS-TOTAL	3 472,00 €	85 750,00 €		33 000,00 €
<u>GEMAPI</u>				
ETUDE LIZAINE		80 000,00 €		64 000,00 €
SOUS-TOTAL		80 000,00 €		64 000,00 €
<u>DIFFUSION CULTURELLE</u>				
Convention CDACI Hexacom		2 400,00 €		
SOUS-TOTAL		2 400,00 €		
<u>ECOLE DE MUSIQUE</u>				
Matériel informatique + mobilier		2 400,00 €		
Instruments		23 000,00 €		
SOUS-TOTAL		25 400,00 €		
<u>EMPLOI - INSERTION - FORMATION - PLIE</u>				
Fonds associatif ADCH		10 000,00 €		
Travaux accès eau Jardins		16 000,00 €		
Défibrillateur Maison de la Formation		1 000,00 €		
Mobilier		2 600,00 €		
SOUS-TOTAL		29 600,00 €		
<u>PERISCOLAIRE - CUISINE CENTRALE</u>				

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

Travaux Chalonvillars		25 000,00 €		
Travaux cadet rousselle + étude NRJ		18 000,00 €		
Mobilier		3 000,00 €		
Tablettes portail famille		15 428,00 €	<i>Fonctionnement</i>	7 300,00 €
Défibrillateurs		8 600,00 €		
SOUS-TOTAL		70 028,00 €		7 300,00 €
POLE ENFANCE				
Mobilier multi accueil		4 000,00 €		
Mobilier et matériel RPE		780,00 €		
Défibrillateur		2 100,00 €		
SOUS-TOTAL		6 880,00 €		
SERVICES TECHNIQUES				
Enveloppe non affectée		40 000,00 €		
Local de stockage produits bassin apprentissage		40 000,00 €		
SOUS-TOTAL		80 000,00 €		
TOTAL SERVICES		1 514 909,00 €		1 347 455,00 €
TOTAL GENERAL	455 466,67 €	5 833 566,37 €	79 708,14 €	4 324 185,40 €
		6 289 033,04 €		4 403 893,54 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

PPI 2022-2025

Programmes : Opérations/Services/Budget	Montant de l'opération	2022	2023	2024	2025	TOTAL	Subventions	Reste à Charge CCPH
Op 29-2018 : Coulée verte Belfort	1 100 000 €	70 000,00 €	1 030 000,00 €			1 100 000 €	850 000 €	250 000 €
Op 31-2019 : Complexe culturel et de loisirs : multiplexe cinéma	1 815 000 €	1 815 000,00 €				1 815 000 €	1 125 000 €	690 000 €
Op 32-2019 : Extension voie du tram - Champey Saulnot	680 000 €	70 000,00 €	450 000,00 €	160 000,00 €		680 000 €	510 000 €	170 000 €
Op 32-2019 : Extension voie du tram - Couthenans Champey	500 000 €	50 000,00 €	350 000,00 €	100 000,00 €		500 000 €	400 000 €	100 000 €
Op 33-2021 : Déménagement du siège de la CCPH	2 500 000 €	30 000,00 €	1 500 000,00 €	970 000,00 €		2 500 000 €	500 000 €	2 000 000 €
Op 34-2021 : Création d'un centre de musiques actuelles	940 000 €	90 000,00 €	800 000,00 €	50 000,00 €		940 000 €	719 000 €	221 000 €
Op 35-2021 : Centre de formation des arts du cirque	1 500 000 €	100 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	100 000,00 €	1 500 000 €	1 091 600 €	408 400 €
Op 36-2021 : Passerelle de franchissement de la Lizaine	540 000 €	540 000,00 €				540 000 €	382 000 €	158 000 €
Op 36-2021 : Voie cyclable Héricourt Montbéliard	200 000 €	200 000,00 €				200 000 €	180 000 €	20 000 €
Op 37-2022 : Rénovation thermique de la médiathèque d'Héricourt	1 080 000 €	1 080 000,00 €				1 080 000 €	700 000 €	380 000 €
Op 38-2022 : PDE Luze CONCESSION (Participation de la CCPH)	1 300 000 €	336 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €	564 000,00 €	1 300 000 €	300 000 €	1 000 000 €
Extension ZA Saulnot	50 000 €	50 000,00 €				50 000 €	40 000 €	10 000 €
Budget Guinnottes : Extension Guinnottes 3 phase 2 + étude faune et flore	1 790 000 €	630 000,00 €	1 160 000,00 €			1 790 000 €	1 432 000 €	358 000 €
Réhabilitation d'une friche industrielle en tiers-lieu (tuileries)	520 000 €	7 500,00 €	300 000,00 €	212 500,00 €		520 000 €	200 000 €	320 000 €
Rénovation thermique cadet rousselle	280 000 €		18 000,00 €	15 000,00 €	247 000,00 €	280 000 €	180 000 €	100 000 €
Relocalisation du pôle périscolaire d'Echenans	1 600 000 €		500 000,00 €	900 000,00 €	200 000,00 €	1 600 000 €	400 000 €	1 200 000 €
Etude bassin versant	80 000 €	80 000,00 €				80 000 €	60 000 €	20 000 €
Plan d'action bassin versant	400 000 €		100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	400 000 €	200 000 €	200 000 €
Etude bio déchets	20 000 €		20 000,00 €			20 000 €	16 000 €	4 000 €
Travaux services techniques	600 000 €	5 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	195 000,00 €	600 000 €	- €	600 000 €
Piste BMX de Champey	80 000 €		15 000,00 €	65 000,00 €		80 000 €	20 000 €	60 000 €
Création de 3 aires de co-voiturage	100 000 €		100 000,00 €			100 000 €	80 000 €	20 000 €
Aménagement de la gare pour le point d'informations Mobilités et parkings	130 000 €				130 000,00 €	130 000 €	26 000 €	104 000 €
Club house au terrain de foot synthétique de Brevilliers	100 000 €				100 000,00 €	100 000 €	20 000 €	80 000 €
Immobilier d'entreprises	330 000 €	195 000,00 €	100 000,00 €	35 000,00 €		330 000 €		330 000 €
Achat actions SEM	80 000 €	40 000,00 €	40 000,00 €			80 000 €		80 000 €
2x2 voies	250 000 €		50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	250 000 €		250 000 €
PLUI	120 000 €	60 000,00 €	60 000,00 €			120 000 €	10 000 €	110 000 €
fonds de concours aux communes	540 000 €	150 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	540 000 €		540 000 €
AED	80 000 €	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	80 000 €		80 000 €
Programme Habitat particuliers	80 000 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	80 000 €		80 000 €
Programme habitat collectif	300 000 €	213 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	27 000,00 €	300 000 €		300 000 €
Flotte automobile	66 000 €	36 000,00 €			30 000,00 €	66 000 €		66 000 €
Parc informatique et process	110 000 €	55 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	110 000 €	40 000 €	70 000 €
Voie cyclable Brevilliers Argiésans	250 000 €			200 000,00 €	50 000,00 €	250 000 €	75 000 €	175 000 €
Voie cyclable Chalonvillars Frahier	100 000 €				100 000,00 €	100 000 €	30 000 €	70 000 €
TOTAL	20 211 000 €	5 952 500 €	7 618 000 €	4 427 500 €	2 213 000 €	20 211 000 €	9 586 600 €	10 624 400 €

LES MOBILITES : UNE NOUVELLE COMPETENCE QUI SE CONSTRUIT POUR UN NIVEAU DE SERVICE DE PROXIMITE RENFORCE DANS UN CADRE METROPOLITAIN :

Nouveauté 2022 souhaitée par le bureau communautaire, inscrire tous les transports Hériva (scolaires et TAD) dans le budget annexe au côté du versement mobilité.

La Communauté de communes exercera pour la première fois en année pleine la gestion des transports scolaires et nous sommes à ce titre la seule communauté de communes de Haute Saône.

Ce sont près de 1,5 M€ qui sont consacrés à ces transports Hériva ce qui marque notre ambition d'être un acteur reconnu aux côtés des AOM voisines.

A noter, le syndicat mixte de transport a lancé l'étude sur l'AOM unique et l'enquête ménage déplacements (250 000 €).

Le budget principal conserve pour le moment les dépenses liées à la mise en œuvre de notre schéma des voies cyclables.

LE PLUI, DOCUMENT SOCLE DE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE A 15 ANS

Après le débat autour du PADD et les travaux consacrés aux zonages, nous abordons les volets règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui vont exprimer de manière qualitative les ambitions et la stratégie du territoire en termes d'aménagement.

60 000 € sont budgétés à ce titre.

ZOOM SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NOS SERVICES : UN NIVEAU DE SERVICE MAINTENU POUR GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE QUALITE

Pour la deuxième année consécutive nous devons tenir compte du cadre budgétaire restreint et de fait, les budgets de fonctionnement des services ont été construits à l'identique, c'est à dire sans développement de projets ou d'actions pour tenir compte de la nécessaire maîtrise de nos charges dans l'attente de redéfinir de nouvelles marges de manœuvre.

A l'exception des nouveaux projets déjà engagés à la médiathèque mais qui appellent des contreparties en recettes (DRAC, Région, CAF), l'ensemble des services est resté dans des enveloppes financières contenues.

Il est donc utile de rappeler que notre intercommunalité agit de manière significative dans les domaines d'intervention suivants :

- Petite enfance,
- Périscolaire, centres de loisirs et Cuisine centrale,
- Médiathèque et ludothèque,
- Ecole de musique,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

- Politiques emploi et insertion,
- Gestion des équipements sportifs,
- Diffusion culturelle et soutien aux associations sportives, culturelles et autres,
- Tourisme et randonnée.

Seule la masse salariale (voir PARTIE explicative sur la masse salariale) connaît une augmentation significative et c'est le signe avant tout d'un choix d'assurer en régie de nombreux services au public.

Par ailleurs, pour la deuxième année, notre contribution à Haute Saône numérique est abaissée et se fixe à 40 000 € contre 200 000 € ce qui redonne quelques marges de manœuvre en fonctionnement.

Enfin, la provision constituée justement pour faire face aux charges de haut débit sera reprise intégralement pour 255 000 € permettant de faire face aux charges de fonctionnement pour cet exercice budgétaire.

LE PACTE FISCAL, FINANCIER ET DE SOLDARITÉ : UN OUTIL AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

Outil de solidarité entre les communes et la CCPH, le pacte fiscal et financier est l'instrument qui vise à coordonner nos actions en matière financière et fiscale. C'est un outil évolutif qui s'adapte au gré des réformes et du contexte local, guidé par une ambition politique de maîtriser la pression fiscale des ménages.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

III. Les Ressources

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

RECETTES FISCALES ET DOTATIONS 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION
CFE	1 024 375,00 €	1 062 125,00 €	1 104 713,00 €	1 146 761,00 €	944 331,00 €	954 012,00 €	
CVAE	521 650,00 €	520 338,00 €	653 809,00 €	635 087,00 €	694 888,00 €	568 208,00 €	
IFER	97 871,00 €	102 269,00 €	91 472,00 €	95 080,00 €	105 229,00 €	106 812,00 €	
TASCOM	299 983,00 €	201 757,00 €	219 338,00 €	399 784,00 €	209 049,00 €	209 912,00 €	
DUSTP	3 352,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	
ROLE SUP	80 779,00 €	77 928,00 €	44 427,00 €	8 500,00 €	9 308,00 €		
FDPTP	66 506,00 €	59 547,00 €	62 850,00 €	60 706,59 €	61 049,95 €	60 000,00 €	
TH	1 831 494,00 €	1 931 285,00 €	2 212 277,00 €	2 256 655,00 €	82 048,00 €	84 788,00 €	
GEMAPI	- €	45 117,00 €	43,00 €	96,00 €	50 033,00 €	50 000,00 €	
FRACTION TVA	- €	- €	- €	- €	2 068 582,00 €	2 128 597,00 €	
ALLOC COMP TH	143 960,00 €	150 944,00 €	158 494,00 €	164 664,00 €	- €		
ALLOC COMP CET	148,00 €	3 055,00 €	18 350,00 €	30 929,00 €	261 736,00 €	277 581,00 €	
ALLOC COMP FB	2 061,00 €	2 235,00 €	2 283,00 €	2 311,00 €	18 790,00 €	19 425,00 €	
FNB	9 788,00 €	9 772,00 €	9 988,00 €	10 011,00 €	10 154,00 €	10 531,00 €	
TAXE ADD FNB	36 632,00 €	34 528,00 €	35 228,00 €	34 180,00 €	36 259,00 €	38 214,00 €	
FB	392 651,00 €	405 930,00 €	418 480,00 €	427 777,00 €	415 068,00 €	432 142,00 €	
Total 1	4 511 250,00 €	4 606 830,00 €	5 031 752,00 €	5 272 541,59 €	4 966 524,95 €	4 940 222,00 €	
Dotation interco	526 797,00 €	531 152,00 €	583 055,00 €	622 103,00 €	624 522,00 €	624 522,00 €	
Dotation compensation	292 137,00 €	286 087,00 €	279 469,00 €	274 359,00 €	268 956,00 €	263 000,00 €	
FPIC PART INTERCO	213 882,00 €	210 460,00 €	271 111,00 €	285 536,00 €	300 161,00 €	300 161,00 €	
Total 2	1 032 816,00 €	1 027 699,00 €	1 133 635,00 €	1 181 998,00 €	1 193 639,00 €	1 187 683,00 €	
TOTAL (1+2)	5 544 066,00 €	5 634 529,00 €	6 165 387,00 €	6 454 539,59 €	6 160 163,95 €	6 127 905,00 €	
FNGIR	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	337 244,00 €	
TOTAL (1+2-3)	5 206 822,00 €	5 297 285,00 €	5 828 143,00 €	6 117 295,59 €	5 822 919,95 €	5 790 661,00 €	

IV. Vue d'ensemble par chapitre

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

FONCTIONNEMENT

		2021		2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
011	Charges à caractère général	2 433 711,01 €	1 984 592,68 €	2 354 986,75 €
012	Charges de personnel	4 260 635,10 €	4 127 391,16 €	4 414 700,31 €
014	Atténuations de produits	522 546,59 €	522 546,59 €	716 457,24 €
022	Dépenses imprévues	110 891,64 €	0,00 €	154 188,76 €
023	Virement à la section investissement	422 235,38 €	0,00 €	356 234,90 €
042	Opérations d'ordre entre sections	455 331,06 €	455 095,56 €	534 690,38 €
65	Autres charges de gestion courante	1 661 351,00 €	1 372 622,70 €	1 521 804,60 €
66	Charges financières	9 566,26 €	9 566,26 €	11 253,68 €
67	Charges exceptionnelles	24 400,00 €	12 456,93 €	56 547,00 €
68	Provision pour risque locatif	6 060,00 €	6 059,79 €	2 463,68 €
Total DEPENSES		9 906 728,04 €	8 490 331,67 €	10 123 327,30 €

		2021		2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
002	Excédent antérieur reporté	1 158 699,39 €	0,00 €	1 339 195,08 €
013	Atténuation de charges	60 000,00 €	63 217,55 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €	6 362,44 €
70	Produits de services	934 850,00 €	879 202,94 €	898 980,00 €
73	Impôts et taxes	5 308 016,69 €	5 259 349,69 €	5 341 890,33 €
74	Subventions d'exploitation	2 426 214,52 €	2 403 770,41 €	2 265 510,00 €
75	Autres produits	12 575,00 €	14 763,81 €	3 075,00 €
77	Produits exceptionnels	10,00 €	44 160,52 €	3 314,45 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	255 000,00 €
Total RECETTES		9 906 728,04 €	8 670 827,36 €	10 123 327,30 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

		2021		2022
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	493 828,24 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	148 800,00 €	0,00 €	300 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €	6 362,44 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Remboursements d'emprunts	93 255,77 €	93 255,77 €	107 851,60 €
20	Immobilisations incorporelles	173 475,76 €	86 693,60 €	296 349,60 €
204	Subventions d'équipement	821 487,91 €	331 013,50 €	657 410,60 €
21	Immobilisations corporelles	712 141,79 €	226 949,82 €	1 072 967,06 €
23	Immobilisations en cours	1 563 951,12 €	1 202 632,91 €	4 220 104,58 €
26	Participations et créances rattachées	12 000,00 €	11 592,00 €	40 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Total DEPENSES		4 045 303,03 €	1 978 500,04 €	6 711 045,88 €
		2021		2022
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	890 918,06 €
021	Virement de la section de fonctionnement	422 235,38 €	0,00 €	356 234,90 €
040	Opérations d'ordre entre sections	455 331,06 €	455 095,56 €	534 690,38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 495 576,30 €	1 429 349,13 €	550 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 672 160,29 €	1 476 169,68 €	3 227 202,54 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	1 152 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 631,97 €	0,00 €
Total RECETTES		4 045 303,03 €	3 363 246,34 €	6 711 045,88 €

V. Niveau d'endettement de la collectivité

La solvabilité financière de la CCPH :

Sur la période 2015-2017 notre épargne de gestion se situe à un bon niveau et 2018 caractérise une forte chute de notre CAF en raison du rattrapage de notre cotisation au Très Haut Débit. Reconstituée dès 2019, notre CAF se dégrade petit à petit depuis 3 ans et cette tendance devrait se poursuivre encore en 2022. La perte des recettes TH évaluée à 300K€/an et le manque de dynamisme de notre panier fiscal fragilisent d'autant notre capacité à investir.

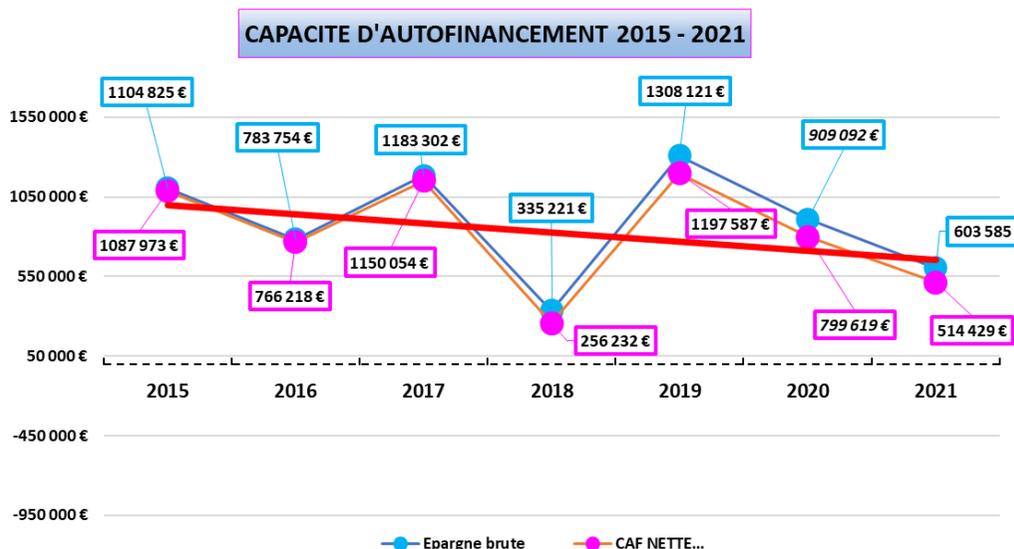
La CCPH dispose encore de grandes marges pour emprunter.

Un nouvel emprunt de 1 152 000 € souscrit au taux de 0,54% est inscrit au budget 2022 comme annoncé l'an passé.

Notre taux d'endettement sur le budget principal (pour 2021) est de 9,3 % alors qu'une collectivité est dite en bonne santé quand son taux d'endettement est inférieur à 90%. Malgré ce nouvel emprunt, nous sommes encore très en deçà des ratios nationaux.

Nous avons donc encore de grandes marges pour l'avenir. A titre de comparaison, notre EPCI a un ratio de 40 € / habitant pour le remboursement de sa dette contre 204 € pour la moyenne de notre strate.

	Ratio 5	Ratio 11
Strate (CC à FPU)	204	54,23 %
CCPH	40	9,9 %



Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio_11).

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE



EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2021	Année d'extinction
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	645 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	211 158,80 €	2028
Caisse d'Epargne	2,19 %	OM	86 090,68 €	2029
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	46 032,18 €	2023
TOTAL			988 281,66 €	
Nouvel emprunt 2022				
Caisse des dépôts	0,54 %	Principal	1 152 000,00 €	2037

Au budget principal, 2 emprunts se sont éteints en 2020 et un nouveau se termine en 2021. Le niveau d'endettement reste donc sur ce budget très limité puisque le CRD au 31/12/2020 est de 1 1166 031,19 €. A noter également que l'emprunt à court terme de 800 000 € au budget ZAC des GUINNOTTES doit être remboursé en 2021 après commercialisation des terrains et perception des subventions attendues.

Le niveau d'endettement reste donc sur ce budget très raisonnable puisque le CRD au 31/12/2021 est de 2 140 281 €.

*Capital Restant Dû

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

*Capital Restant Dû

3 garanties d'emprunt se sont achevées en 2020 et 2021 comme prévu et la CCPH ne garantit plus que 2 emprunts.

Le total du Capital Restant Dû de ces emprunts est de 1 746 346 € au 31/12/2021 que la CCPH garantit à 50%. A ce jour les annuités sont couvertes par les loyers des locataires.

Pour mémoire, en 2018, nous avons commencé à reconstituer, à hauteur de

100 000 €, la provision pour risques et charges financiers que nous avons reprise en 2017 pour financer le rattrapage du très haut débit (1M€). En 2020, une nouvelle provision de 200 000 € a été constituée afin de couvrir un an de loyer sur cette opération économique. La provision se fixe à présent à 303 110, 52 €.

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2021	Terme de l'engagement
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	22 263,72 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	1 724 082,52 €	2030
TOTAL	2 263 000 €	1 131 500 €	1 746 346,24 €	

VI. Imposition 2022

- Foncier Bâti : 2,59 %
- Foncier Non Bâti : 2,86 %.

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,68 %
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM): 1,15 %
- Versement MOBILITE à 0,50 %
- Taxe GEMAPI pour un montant de 50 000 €

VII. Effectifs et charges de personnel

La masse salariale représente un chapitre désormais important du budget communautaire. **4 414 700 €** sont inscrits à ce chapitre.

Comparativement au budget réalisé en 2021 (4 127 391 €), elle est en augmentation de 7 %, soit 287 309 € et ce sous l'effet de plusieurs facteurs :

A. Les dépenses supplémentaires

1. Créations de postes + 83 309 €
2. Réintégration d'agents à temps complet (après disponibilité, maladie, temps partiel) : + 56 000 €
3. Coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) + 25 000 €
4. Il est programmé en 2022 des congés maternités pour 3 agents de la CCPH : + 17 000 €
5. Revalorisation de la participation de la CCPH au contrat Mutuelle : + 5 000 €
6. Participation de la CCPH au nouveau contrat de prévoyance MNT : + 10 000 €
7. Revalorisation du régime indemnitaire suite à la mise en place des nouveaux temps de travail (1 607 heures) : + 18 000 €
8. Revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C et intégration des auxiliaires de puériculture en catégorie B à compter du 1er janvier 2022 : + 25 000 €
9. Mise en paiement de la prime de précarité (majoration de 10 %) pour les agents contractuels sous certaines conditions : + 5 000 €
10. Revalorisation possible du point d'indice dans l'année 2022 : + 10 000 €
11. Augmentation de la cotisation du contrat d'assurance SOFAXIS pour le personnel titulaire CNRACL : + 3 000 €
12. Marge pour les imprévus + 30 000 €

B. Des recettes et des économies

1. Refacturation de charges aux budgets OM – Transport – CAPC : 103 100 €

2. Subvention Banque des Territoires : 13 000 €
3. Subvention de l'état pour les contrats d'avenir : 30 000 €
4. Remboursement maladie, AT des agents titulaires CNRACL ou du régime général : 10 000 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-063_2022B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-064_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°064/2022

Objet : Budget Principal 2022 – Provisions

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Le Budget Principal compte plusieurs provisions :

- 303 110,52 € destinés à couvrir le risque financier lié à la garantie d'emprunt Sédia,
- 255 000,00 € destinés à couvrir les charges de fonctionnement des nouveaux équipements
- 6060 € de provision au titre des créances douteuses déjà constituée en 2021 à laquelle il convient d'ajouter 2 463,68 € ce qui porte cette provision à 8 523,68 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** :

- du maintien de la provision pour risques et charges financiers liés à la garantie d'emprunt Sédia d'un montant de 303 110,52 €,
- de la reprise de la provision pour risques de 255 000,00 € pour risques et charges des nouveaux équipements,
- du maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 6 060,00 € et de la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 2 463,68 €, ce qui la porte à 8 523,68 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°065/2022

Objet : Vote du Taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** de voter un taux de CFE sans augmentation soit 25,68%.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°066/2022

Objet : Pacte Fiscal et Financier – Fonds de concours ville d'Héricourt

Le Président expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000 € est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012.

Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **AUTORISE** le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-067_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°067/2022

Objet : Vote de la taxe GEMAPI – Fixation du montant attendu pour 2022

Le Président expose que par délibération N°4 du 07 février 2018, le Conseil communautaire a décidé de l'instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le Conseil communautaire avait fixé pour 2021 le montant de la taxe GEMAPI à hauteur de 50 000 €.

Ainsi, pour des raisons d'équilibre budgétaire et afin de faire face aux dépenses liées à l'exercice de cette compétence, il est nécessaire de reconduire cette année, la taxe GEMAPI, pour un montant de 50 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** de voter la taxe GEMAPI pour un montant attendu de 50 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-068_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°068/2022

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.48 %.

Le montant de la subvention 2022 serait donc de 27 650,00 €. Les crédits ont été prévus aux budgets.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** de fixer le montant de la subvention 2022 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 27 650,00 € et de voter le taux de 0.48 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°069/2022

Objet : Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité – Répartition dérogatoire du FPIC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **ACTE** de l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt du reversement intégral sur l'exercice 2022, par le biais de la répartition dérogatoire du FPIC, de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes membres, tel que prévu au Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité 2021-2027.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-070_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°070/2022

Objet : Modulation de la TASCOM

Le Conseil communautaire, l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM et de reconduire le coefficient 1.15.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°071/2022

Objet : Vote des taux ménages 2022

Le Conseil communautaire, l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** de voter les taux ménages sans augmentation soit :

- Taux de Foncier Bâti : 2,59 %
- Taux de Foncier Non Bâti : 2,86 %

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-072_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°072/2022

Objet : Vote du taux de versement mobilité

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), **DECIDE** de reconduire le taux de versement mobilité de 0,50 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-073_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°073/2022

Objet : Ressources humaines : Création et suppression d'emplois

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le service des ordures ménagères recrute prochainement un nouveau chauffeur-ripeur et il convient de transformer le grade de l'emploi correspondant. Aussi il est nécessaire de supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste à temps complet d'agent de maîtrise.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions) **DECIDE** à compter du 1^{er} mai 2022 :

- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-074_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°074/2022

Objet : Adoption du Budget Annexe Ordures ménagères 2022

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Ordures ménagères est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Ordures ménagères, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 941 703,56 €
	Section d'investissement :	612 030,09 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 941 703,56 €
	Section d'investissement :	612 030,09 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-074_2022-DE



BUDGET ANNEXE

ORDURES MENAGÈRES

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Description

Conformément aux orientations budgétaires, et à la décision du bureau communautaire, le Budget 2022 est construit sur la base d'une redevance ré-évaluée de 10 % sur la part fixe afin de prendre une nouvelle fois en compte une partie des augmentations des tarifs décidés et appliqués par le Sytevom en 2020. Pour mémoire une première augmentation de 5.5 % avait été décidée pour 2021 avec une reprise d'environ 2/3 de la provision pour risques constituée.

L'évolution tarifaire à la hausse, a été arbitrée de manière à ne pas faire porter en une fois l'ensemble de l'augmentation décidée par le syndicat de traitement sur l'usager. Le solde de la provision pour risques (160 702,95 €) sera réintégré pour permettre l'équilibre du budget et donc limiter la hausse tarifaire à 10% en 2022. Une nouvelle augmentation des tarifs d'environ 10% sera encore nécessaire en 2023. Enfin, les tarifs de la REOMi seront à nouveau examinés au cours de l'année 2023 afin de confirmer ou invalider la possibilité d'une nouvelle hausse tarifaire en 2024.

Les tarifs 2022 ont été adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 9 décembre 2021.

Pour mémoire, de 2008 à 2017, les tarifs ont été stables puis en 2017 ils ont baissé et ont été maintenus jusqu'en 2020. Avec cette nouvelle hausse de 10 % de la part fixe en 2022, nous retrouvons le niveau des tarifs de 2007.

Le Budget 2022 a été élaboré sur la base d'un tonnage OM traité de 3060 tonnes (proche des résultats des quatre dernières années).

Il prend acte d'une part de la nouvelle hausse du coût du traitement du SYTEVOM soit 126 € HT /tonnes traitées (contre 125 € en 2021) et d'autre part de la hausse de la cotisation habitant fixée depuis 2021 à 29 € HT (contre 20 € en 2020).

Le budget 2022 intègre également une réflexion approfondie sur la gestion des biodéchets et leur prise en compte dans les différents flux de collecte.

Une étude est prévue à cet effet, elle s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ADEME et aura pour objectif de préparer la collectivité à répondre aux obligations réglementaires issues de la loi AGEC lesquelles s'imposeront au plus tard le 1^{er} janvier 2023 pour les « gros producteurs » (plus de 5 t/an) puis au plus tard le 31 décembre 2023 pour l'ensemble des producteurs.

Côté masse salariale, nous prévoyons dans ce budget le recrutement d'un nouveau chauffeur pour renforcer les équipes.

En ce qui concerne les investissements, nous pouvons inscrire l'acquisition d'une nouvelle benne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 941 703,56 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1 941 703,56 €**. Elle est en baisse de **17 956,81 €** par rapport au budgétisé 2021. Cette baisse des charges de fonctionnement s'explique principalement par la baisse des amortissements soit **37 385,56 € de moins**. Des crédits sont inscrits en communication à hauteur de 10 000 € afin de mettre en place, en lien avec le recrutement de l'ambassadrice de tri, des outils de communications adaptés afin d'agir pour la prévention des déchets et la prévention des erreurs de tri. Ces actions de communications seront complétées d'une étude sur la gestion des biodéchets et d'une participation de la Communauté de communes au projet de territoire pilote pour la gestion des bio-déchets et le compostage collectif portés par le Sytevom. L'ensemble de ces actions devraient permettre à la CCPH de se doter des outils et organisations répondant aux évolutions réglementaires (loi AGECE).

La cotisation habitant a été augmentée de **9 € HT/habitant en 2020** par le Sytevom soit une dépense supplémentaire de plus de **213 000 € TTC** chaque année. Par ailleurs le coût de la tonne traitée augmentera quant à lui de **1 € HT/tonne tous les ans jusqu'en 2025** ce qui génère une dépense supplémentaire de plus de **3 060 € en moyenne par an**.

Afin de répondre à ces nouvelles dépenses le conseil communautaire a acté en 2021 d'une première augmentation à hauteur de 5.5 % des tarifs de la REOMi et une reprise des 2/3 de la provision pour risque, en 2022 le conseil communautaire a adopté une nouvelle augmentation de **10 % des tarifs des forfaits fixes** et a révisé les tarifs des levées supplémentaires.

Afin de ne pas impacter intégralement cette hausse des tarifs du SYTEVOM sur les usagers du service, **la reprise du solde de la provision de 160 702,95 € est prévue cette année**, elle compense également **26 199.83 €** au titre des créances douteuses. La provision pour risque de **447 799,47 €** aura donc été totalement consommée en 2021 et 2022. Une nouvelle augmentation des tarifs sera de fait réalisée en 2023 selon un taux à affiner, avoisinant les 10% également.

ÉVOLUTION DES TARIFS DU SYTEVOM

	2008	2009 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût du traitement à la tonne	89 € HT	94 € HT	100 € HT	105 € HT	110 € HT	112 € HT	112 € HT	113.50 € HT	115 € HT	117 € HT	120 € HT	120 € HT	125 € HT	126 € HT
Cotisation habitant	18,00 € HT	18,70 € HT	19,70 € HT	20,00 € HT	20,50 € HT	20,50 € HT	20.25 € HT	20.00 € HT	19.90 € HT	19.65 € HT	19.65 € HT	20.00 € HT	29.00 € HT	29.00 € HT

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OM	4162,72	3793,33	3236,9	3068,12	3051,08	3059,98	3069,54	3059,03	3005,44	3060,00
Collecte Sélective		986,65	1144,9	1200,42	1384,55	1444,21	1404,60	1376,93	1401,17	1400,00

Les tonnages de collectes sélectives sont en légère augmentation en 2021. Cette évolution favorable des tonnages devrait bonifier les soutiens reversés par le SYTEVOM au titre du contrat CITEO en fin d'année 2022. Afin d'encourager la collecte sélective en porte à porte à la hausse, les services communautaires procèdent désormais à une revalorisation des volumes de bacs, à la demande des usagers, lorsque le volume du bac CS de la grille de dotation ne répond plus au besoin. En parallèle de cette démarche, une réflexion est engagée pour mettre en place des containers bi-flux dans les bâtiments recevant du public de la communauté de communes (équipements sportifs, pôles périscolaires, ...). Cela permettra d'encourager la démarche du tri sélectif hors foyers.

En dépenses

▪ **Le chapitre 11 charges à caractère général** se fixe à **218 352,47 €**. Il est en augmentation par rapport au réalisé de 2021. (+ 47 693,84 €).

L'article 604 achats d'études, prestations de services a été maintenu à hauteur de **26 000 €** pour l'étude relative à la collecte à la source des biodéchets pour répondre à l'obligation réglementaire d'intercepter au moins 15 % de biodéchets des OMR (tous producteurs confondus).

56 000 € (article 6066) sont inscrits au titre des dépenses des carburants afin de prévoir la hausse des prix du carburant. Les dépenses d'entretien du matériel roulant (article 61551) ont été budgétisées à hauteur de **85 000 €** afin de faire face aux réparations et entretien du parc de véhicules.

Les crédits communication (article 6236) sont enregistrés à hauteur de **10 000 €**.

Les autres charges à caractère général restent globalement contenues.

▪ **Le chapitre 12** se fixe à hauteur de **391 000 €** pour 2022. Ce chapitre prévoit le recrutement d'un chauffeur afin de renforcer les équipes. Il comprend également un transfert de charge du budget principal au budget annexe de 15 000 €.

▪ **19 868,54 €** sont provisionnés au titre des dépenses imprévues de fonctionnement au **chapitre 22**.

▪ **Le chapitre 042** s'élève à **133 869,03 €** au titre des amortissements soit 37 385.56 € de moins qu'en 2021.

▪ **Au chapitre 65 autres charges de gestion courante**, **1 150 500,00 €** sont inscrits dont **1 111 000 €** au titre de la cotisation SYTEVOM et du traitement des déchets ménagers collectés.

▪ Le montant des intérêts de l'emprunt a été enregistré **au chapitre 66** pour la somme de **1 785,86 €**. Nous pouvons observer le très faible endettement du service.

▪ Les charges exceptionnelles enregistrées **au chapitre 67** à hauteur de **5 000 €** correspondent aux titres annulés sur les exercices antérieurs.

▪ **Le chapitre 68** représente *les dotations aux provisions*. Il est budgétisé à **hauteur de 21 331,29 €** au titre des créances douteuses 2022. Cette décision vise à présenter une situation plus fidèle du patrimoine. Le calcul de cette provision est réalisé par le Trésor public qui le communique à la Communauté de communes. Il s'agit d'une écriture obligatoire à renouveler chaque année après calcul des services du trésor.

En recettes

▪ **99 760,61 €** d'excédent antérieurs sont reportés au **chapitre 002** contre 119 823,85 en 2021, et 190 499,39 € en 2020.

On observe en seulement 2 années une diminution de moitié des excédents reportés ce qui accompagne la décision prise pour 2021-2022 et 2023 d'augmenter progressivement les tarifs de la REOMi.

▪ Au **chapitre 70 produits des services**, la redevance est prévue pour **1 607 500 €** soit 132 500 € de plus qu'au budgétisé 2021. Ce montant tient compte de l'augmentation de **10 % des forfaits fixes** de la REOMI pour l'année 2022 dans son intégralité. La part variable étant quant à elle calculée à terme échu, seul un semestre sera perçu au titre de 2022. Il faudra donc attendre 2023 pour connaître les effets sur le geste de tri à la suite des majorations et pénalités appliquées sur la part variable par application des derniers tarifs votés (tarifs 2022).

Les ventes de composteurs sont estimées à hauteur de **2 500 €**. Ce qui porte le **chapitre 70 à 1 610 000 €**.

▪ Le **chapitre 74 subventions d'exploitation** prévu à hauteur de **70 000 €** intègre deux composantes. La première concerne l'intéressement aux collectes sélectives reversé par le SYTEVOM. La seconde composante est constituée d'une subvention d'exploitation de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation d'une étude sur la collecte des biodéchets.

▪ Le **chapitre 78 reprise sur provision** se chiffre à **160 702.95 €**, il permet de prendre en compte la part de dépenses liée à l'augmentation des tarifs du Sytevom, non couverte par l'augmentation de la REOMi.

À noter

Les recettes attendues au titre de la REOMI inscrites au titre de ce budget prennent en compte, l'augmentation de 10% de la part fixe.

À la clôture de l'exercice 2022, la Communauté de communes ne disposera plus d'aucune provision pour risques sur ce budget qui devra alors s'équilibrer uniquement par la redevance et les reversements CITEO.

Cependant les recettes d'exploitations perçues au titre de l'intéressement aux collectes sélectives sont fortement soumises aux aléas du marché des matières premières. Ces recettes sont calculées sur les tonnages collectés en n-1 et ne sont connues qu'en fin d'année n. Il n'est pas possible de les estimer de manière fiable, aussi ce chapitre est volontairement prudent afin de sécuriser le budget.

Il est désormais plus que nécessaire d'agir afin de diminuer les tonnages apportés à l'incinération. Un des leviers identifié porte sur la part des biodéchets contenus dans le flux d'OMR avec la mise en place de compostages partagés en pied d'immeuble, le développement du compostage individuel pour les résidences pavillonnaires. Cela justifie la réalisation d'une étude pour une possible collecte à la source des biodéchets sur notre territoire à l'horizon 2023.

La CCPH doit également rester vigilante et poursuivre ses actions pour la collecte sélective en porte à porte afin de maintenir voire augmenter le flux de déchets ainsi collectés et valorisés.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 612 030,09 €

La section d'investissement s'équilibre à 612 030.09 € en affectant les excédents reportés pour 478 161,06 €.

En dépenses

- 20 000 € sont inscrits en dépenses imprévues au **Chapitre 020**.
- 9 955,42 € concernent le remboursement du capital de notre emprunt au **Chapitre 16**.
- Des crédits ont été inscrits au **Chapitre 21** en vue de l'acquisition de bacs de collecte afin de remplacer partiellement le parc de bacs et mettre à disposition des particuliers des volumes de bacs couvercle jaune supplémentaires pour le tri sélectif. Ainsi nous espérons augmenter les tonnages collectés. Nous envisageons aussi l'acquisition de containers bi-flux pour encourager le geste du tri sélectif hors foyer. Des crédits sont également prévus afin d'acheter du matériel comme par exemple un broyeur qui pourra être mis à disposition des communes de notre territoire pour le broyage des déchets verts et ainsi limiter leurs apports en déchetterie ou encore pour encourager certaines pratiques comme le paillage. L'acquisition d'une nouvelle BOM à chargement arrière est envisagée afin de remplacer la plus ancienne. Le montant de ce chapitre est de 430 834,67 €.
- Le **Chapitre 23** est budgétisé à hauteur de 150 000 €. Il pourra être mobilisé pour des travaux en fonction des besoins du service.

En recettes

- Outre les excédents reportés de 478 161,06 € au **Chapitre 001**, les recettes d'investissement proviennent du **chapitre 10** où sont enregistrées les dotations du FCTVA lesquelles dépendront de la réalisation dépenses d'investissement.
- Le **chapitre 040** représente 133 869.03 € au titre des amortissements.

À noter

Les procédures d'acquisition d'une benne à chargement arrière seront engagée au cours de l'année 2022. La réalisation de la dépense pourrait se trouver reportée en partie en 2023 selon les délais de production et de livraison de l'équipement (entre 16 et 18 mois).

L'achat d'un broyeur pour limiter l'impact des déchets verts en déchetteries s'inscrit dans le cadre du projet territoire pilote porté par le SYTEVOM.

L'achat de containers de collecte en porte à porte et des containers bi flux (pour les administrations, ERP, ...) devrait permettre d'encourager la collecte sélective dans et en dehors du foyer.

Équilibre du budget

En conséquence, le budget 2022 s'équilibre à 1 941 703,56 € en fonctionnement et à 612 030,09 € en investissement.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE ORDURES

MÉNAGÈRES 2022

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-074_2022-DE

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
11	Charges à caractère général	198 071,51 €	170 658,63 €	218 352,47 €
12	Charges de personnel	393 000,00 €	392 448,33 €	391 000,00 €
22	Dépenses imprévues	9 054,00 €	0,00 €	19 868,54 €
23	Virement à la section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 149 500,00 €	1 123 040,49 €	1 150 500,00 €
66	Charges financières	1 997,75 €	1 997,75 €	1 782,23 €
67	Charges exceptionnelles	6 686,00 €	6 577,91 €	5 000,00 €
68	Dotation aux provisions	30 096,52 €	30 096,52 €	21 331,29 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	171 254,59 €	171 254,59 €	133 869,03 €
Total DEPENSES		1 959 660,37 €	1 896 074,22 €	1 941 703,56 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent antérieur reporté	119 823,85 €	0,00 €	99 760,61 €
13	Atténuation de charges	0,00 €	17 664,00 €	0,00 €
42	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €	1 240,00 €
70	Produits des services	1 477 500,00 €	1 499 228,20 €	1 610 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	74 000,00 €	70 368,12 €	70 000,00 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	38,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	376,14 €	0,00 €
78	Reprise sur provisions	287 096,52 €	287 096,52 €	160 702,95 €
Total RECETTES		1 959 660,37 €	1 876 010,98 €	1 941 703,56 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

CHAPITRE	2021		2022
	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
020 Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
40 Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €	1 240,00 €
16 Remboursement d'emprunts	9 739,97 €	9 739,97 €	9 955,42 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	397 074,57 €	42 349,44 €	430 834,67 €
23 Immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total DEPENSES	528 054,54 €	53 329,41 €	612 030,09 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

CHAPITRE	2021		2022
	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	356 799,95 €	0,00 €	478 161,06 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,59 €	133 869,03 €
10 Dotations fonds divers réserve	0,00 €	3 435,93 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES	528 054,54 €	174 690,52 €	612 030,09 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter le budget annexe Ordures Ménagères.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-075_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°075/2022

Objet : Budget Annexe Ordures ménagères – Provisions

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Cette année la provision pour risques et charges doit être reprise à hauteur de son solde soit 160 702.95 €
Par ailleurs, afin de répondre à l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses par souci de sincérité budgétaire et à partir du moment où le recouvrement est compromis malgré les interventions du comptable, une provision de 30 096.52 € a été constituée en 2021 qu'il convient de compléter d'une nouvelle provision constituée sur ce budget à hauteur de 21 331.29 € ce qui porte la provision constituée pour créances douteuses à 51 727.81 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- de la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 160 702.95 €
- du maintien de la provision pour créances douteuses pour un montant de 30 096.52 € et de la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 21 331.29 €, ce qui la porte à 51 727.81 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

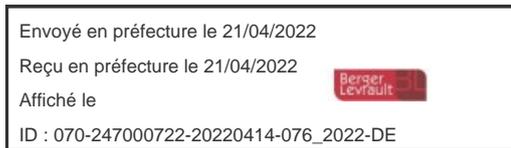
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°076/2022

Objet : Adoption du Budget Annexe Transport 2022

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Transport est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Transport, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 614 234,30 €
	Section d'investissement :	43 630,98 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 614 234,30 €
	Section d'investissement :	43 630,98 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Après la prise effective de la compétence scolaire en septembre 2021, ce budget annexe TRANSPORT 2022 marque le premier budget qui agglomère notre service historique HERIVA TAD et les transports scolaires.

Ce budget intègre à ce titre toutes les écritures liées au transfert du service par la Région, en dépenses et en recettes.

Le versement mobilité est affecté intégralement à ce budget annexe qui dégage pour 2022 des excédents (issus de l'excédent reporté 2021) qui permettront d'accompagner les études réalisées à l'échelle du pôle métropolitain et du syndicat mixte des transports Nord Franche Comté (enquête ménage déplacement et étude pour une Autorité Organisatrice des Mobilités unique).

Des études pour la réalisation d'aires de covoiturage conformément au plan d'action du PACT 2 seront menées cette année pour des réalisations projetées en 2023.

Sera conduite sur cet exercice budgétaire la réflexion d'intégrer ou non les projets de pistes cyclables dans ce budget annexe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 614 234,30 €

En dépenses

- Le Chapitre 011 *charges à caractère général* s'élève à 1 501 415,82 €.

Il comprend pour la première fois l'ensemble des prestations liées aux transports scolaires (735 000 €), au TAD (165 000 €), au remboursement de la ville d'Héricourt pour les transports délégués (173 000 €), au recours aux taxis (9 100 €).

A ce chapitre est inscrite la cotisation au SMTNFC pour 23 500 € et tous les frais divers de fonctionnement du service dont la communication pour 8 815 €.

L'excédent de fonctionnement (qui résulte principalement du report des excédents reportés de 2021) est affecté à ce chapitre (387 000 €) pour permettre le développement de l'offre de transport en lien avec les études en cours au niveau métropolitain.

- Le Chapitre 012, *charges de personnel*, s'élève à 48 000 €.

- Au chapitre 014 *atténuations de produits*, 5 000 € sont prévus pour des remboursements de versement Mobilité qui seraient perçus à tort.

- Au Chapitre 022 *dépenses imprévues* 20 000 € ont été inscrits.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, les amortissements sont prévus pour 24 668,48 €.
- 15 000 € sont inscrits au Chapitre 65 pour l'exploitation du logiciel de billettique.
- 150 € sont inscrits au Chapitre 67 *charges exceptionnelles* pour frais de régie.

En recettes

- *L'excédent reporté au chapitre 002* est de 451 515,30 €.
- Chapitre 042 *opérations d'ordre*, 451 € correspondent aux amortissements des subventions.
- Chapitre 70 *Ventes de produits, prestations de services* : 10 450 € : il s'agit de la participation des usagers au transport à la demande et de la facturation des cartes de transport perdues.
- Le Chapitre 73 *Produits issus de la fiscalité* concerne le Versement Mobilité prévue à hauteur de 450 000 €.
- Le Chapitre 74, *subventions d'exploitation*, concerne la participation de la Région au transport à la demande et au transfert des transports scolaires pour 701 818 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 43 630,98 €

En dépenses

- Le Chapitre 040 *opérations d'ordre* concerne l'amortissement des subventions pour 451 €.
- 31 179,98 € sont prévus au Chapitre 21 et 10 000 € au Chapitre 23. Ces crédits permettront l'acquisition et la pose de mobilier urbain Hériva.
- 2000 € sont inscrits en dépenses imprévues au Chapitre 020.

En recettes

- On retrouve *l'excédent reporté* pour 18 962,50 € au Chapitre 001 et 24 668,48 € d'amortissements au Chapitre 040 *opérations d'ordre*.

Équilibre du budget

Le budget annexe Transport de l'année 2022 s'équilibre à 1 614 234,30 € en fonctionnement et à 43 630,98 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	618 954,10 €	152 823,60 €	1 501 415,82 €
012	Charges de personnel	64 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €	24 668,48 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles			150,00 €
Total DEPENSES		704 072,60 €	153 942,10 €	1 614 234,30 €

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	55 921,60 €	0,00 €	451 515,30 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
70	Produits des services	12 300,00 €	11 747,26 €	10 450,00 €
73	Produit de fiscalité	510 000,00 €	448 615,73 €	450 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	125 400,00 €	88 721,81 €	701 818,00 €
Total RECETTES		704 072,60 €	549 535,80 €	1 614 234,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	31 179,98 €
23	Immobilisations en cours	8 962,50 €	0,00 €	10 000,00 €
Total DEPENSES		19 413,50 €	451,00 €	43 630,98 €

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	18 295,00 €	0,00 €	18 962,50 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €	24 668,48 €
Total RECETTES		19 413,50 €	1 118,50 €	43 630,98 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-076_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°077/2022

Objet : Adoption du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien 2022

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	262 160,33 €
	Section d'investissement :	291 783,21 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	262 160,33 €
	Section d'investissement :	291 783,21 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Ce budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par une construction budgétaire très proche de celle retenue chaque année et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujéti à la TVA.

Points forts

La particularité du budget 2022 du centre d'affaires sera la création d'une copropriété afin de pouvoir céder 2 cellules au cabinet de Géomètre Delplanque et associé.

Ce sont 180 m² de bureaux qui seront donc vendus au 1^{er} semestre et qui apporteront une recette exceptionnelle de 176 000 €.

Cette cession entrainera de facto un ajustement de l'amortissement du bâtiment (amortissement des travaux initiaux et amortissement des subventions) mais les écritures budgétaires liées à cette cession ne seront ajustées qu'après la réalisation de la vente.

En ce qui concerne la gestion locative, Soliha poursuit son mandat de gestion. Le volume de bureaux loués est en baisse en raison de l'occupation de 2 plateaux par nos services ressources humaines et Finances.

2 bureaux sont en ce début d'année inoccupés mais une entreprise s'est positionnée pour un bail à compter du mois d'avril 2022.

4 entreprises seront donc hébergées sur l'exercice 2022 dans notre Centre d'affaires.

Pour mémoire, une provision pour risque locatif reste inscrite pour 39 087,38 €.

Les budgets annexes de ce type ne peuvent pas être votés en suréquilibre. Le produit de cession exceptionnel est donc affecté en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 262 160,33 €

- Le **chapitre 011 Charges à caractère général** s'élève à **60 670,00 €**. Ce chapitre comprend les principaux postes suivants :
- Chauffage urbain : 15 000 €
 - Mise en copropriété : 9 620 €
 - Taxe foncière / Assurances : 7 350 €
 - Entretien de bâtiment / locaux : 7 500 €
 - Mandat de Gestion au SIRES : 4 400 €
 - Maintenance ascenseur et alarme : 4 700 €
 - Autres charges (eau, électricité, télécoms, assurances...) : 7 100 €
 - Régularisation de charges : 5 000 €
- Le **chapitre 012 Charges de personnel** s'élève à **4 100 €** et concerne le remboursement de salaire de l'agent d'entretien qui est rémunéré sur le budget principal puis facturé au budget annexe.
- **3 000 €** de dépenses imprévues sont inscrits au **Chapitre 022**.
- **74 842,74 €** sont inscrits au **chapitre 042 opérations d'ordre** pour les amortissements du Centre d'Affaires.
- **1 587,96 €** représentent notre *charge financière* au **chapitre 66** pour l'emprunt qui se termine en 2023.
- Un virement de **117 959,63 €** est prévu au **Chapitre 023**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 262 160,33 €

- L'excédent reporté au 002 est de **4 444,80 €**.
- Au **chapitre 042 opérations d'ordre** sont amorties les subventions pour **41 615,53 €**.
- Les *produits des services* du **chapitre 70** concernent les charges qui sont refacturées au locataire soit **12 000 €**.
- Les loyers à encaisser sont inscrits au **chapitre 75 autres produits de gestion courante** et sont évalués à **28 100 €**.
- **176 000 €** de cession de bureaux sont prévus au **Chapitre 77 Produits exceptionnels**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 291 783,21 €

- On retrouve au **chapitre 040 opérations d'ordre**, l'amortissement des subventions pour **41 615, 53 €**.
- **10 000 €** sont inscrits en dépenses imprévues d'investissement au **Chapitre 020**.
- Au **chapitre 16 emprunts et dettes assimilées** est prévu le remboursement du capital de l'emprunt (**25 868,73 €**) et des dépôts de garantie (**2466,00 €**) soit un montant total de **28 334,73 €**.
- Le **chapitre 21 immobilisations corporelles** soit **75 873,32 €** et le **Chapitre 23 immobilisations en cours** pour **135 959,63 €** permettront de faire face à d'éventuels futurs besoins d'investissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT: 291 783,21 €

- **98 980,84 €** proviennent de *l'excédent d'investissement reporté* au **chapitre 001**.
- Les amortissements sont inscrits pour **74 842,74 €** au **chapitre 040 opération d'ordre**.
- **117 959,63 €** proviennent du virement de la section de fonctionnement au **Chapitre 021**.

Équilibre du budget

Le budget 2022 du Centre d'Affaires Pierre Carmien se fixe 262 160,33 € en section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 291 783,21 €.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE CAPC 2022

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

CHAPITRE	2021		2022	
	Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	
011	Charges à caractère général	47 504,00 €	44 057,75 €	60 670,00 €
012	Charges de personnel	4 100,00 €	3 939,37 €	4 100,00 €
022	Dépenses imprévues	2 727,50 €	0,00 €	3 000,00 €
023	Virement section d'investissement			117 959,63 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 940,54 €	74 940,54 €	74 842,74 €
66	Charges financières	2 704,01 €	2 704,01 €	1 587,96 €
	Total DEPENSES	131 976,05 €	125 641,67 €	262 160,33 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

CHAPITRE	2021		2022	
	Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	
002	Excédent antérieur reporté	17 661,52 €	0,00 €	4 444,80 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €	41 615,53 €
70	Produits des services	18 000,00 €	16 999,75 €	12 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	43 611,67 €	28 100,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	499,00 €	176 000,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	9 699,00 €	9 699,00 €	0,00 €
	Total RECETTES	131 976,05 €	112 424,95 €	262 160,33 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-077_2022-DE

INVESTISSEMENT – DEPENSES

	CHAPITRE	2021		2022
		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
040	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €	41 615,53 €
020	Dépenses imprévues d'investissement			10 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	24 753,79 €	24 753,79 €	28 334,73 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 818,89 €	441,30 €	75 873,32 €
23	Immobilisations en cours	107 720,75 €	11 117,50 €	135 959,63 €
	Total DEPENSES	176 908,96 €	77 928,12 €	291 783,21 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

	CHAPITRE	2021		2022
		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	101 968,42 €	0,00 €	98 980,84 €
21	Virement de la section de fonctionnement			117 959,63 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 940,54 €	74 940,54 €	74 842,74 €
	Total RECETTES	176 908,96 €	74 940,54 €	291 783,21 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-077_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°078/2022

Objet : Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien – Maintien d'une provision

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de la revalorisation ou de la reprise des provisions effectuées sur les différents budgets.

La provision pour risques et charges locatifs, destinée à couvrir les risques d'inoccupation des locaux du CAPC s'élève à 39 087.38 €.

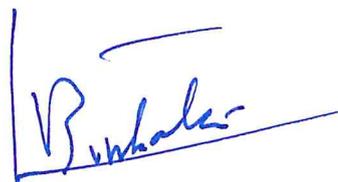
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **CONFIRME** le maintien de cette provision pour risques et charges locatif d'un montant 39 087.38 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°079/2022

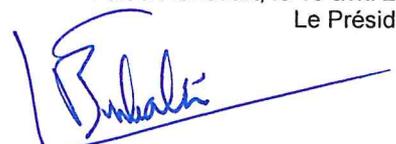
Objet : Adoption du Budget Annexe ZAC des Guinnottes 2022

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2022 du Budget ZAC des Guinnottes est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	3 274 718,76 €
	Section d'investissement :	2 656 284,76 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	3 274 718,76 €
	Section d'investissement :	2 656 284,76 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,





NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Pour mémoire, ce budget annexe ZAC DES GUINNOTTES a été créé en 2019 pour permettre d'une part la reprise de la concession SEDIA arrivée à terme pour les Guinnottes 1 et 2 mais aussi d'autre part pour poursuivre l'opération Guinnottes 3.

Pour 2022 le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 274 718,76 € et à 2 656 284,76 € en investissement sachant que ces chiffres sont le reflet de la comptabilité de stock.

Concrètement, nous prévoyons en dépenses une première enveloppe de 570 000 € pour le démarrage des travaux de l'extension des Guinnottes 3 à l'automne 2022.

940 650 € de recettes de ventes de terrain (SC70-25 + In extenso + Didier distribution + reliquat Adapei + 67 770 € de vente de granulats) seront perçues sur ce budget. 502 000 € de subventions sont inscrites sur cet exercice (Département et DETR).

Un virement de 16 888,34 € en provenance du budget principal est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement puisqu'un virement de 44 958,99 € permet l'équilibre de la section d'investissement.

2 611 325,77 € en Dépenses de Fonctionnement et Recettes d'Investissement et 1 366 029,77 € en Recettes de Fonctionnement et Dépenses d'Investissement correspondent aux écritures de stocks.

A ce stade des écritures sur la base des travaux déjà aménagés et de la commercialisation totale des terrains viabilisés, l'exercice est presque à l'équilibre.

Dès que les appels d'offre seront connus à l'été 2022, nous ajusterons ce budget afin d'inscrire la totalité des travaux d'extension et un emprunt court terme qui permettra de faire face aux délais de commercialisation des futurs terrains aménagés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 274 718,76€

En dépenses

- Le **chapitre 011 Charges à caractère général** s'élève à **609 034,00 €** et comprend principalement :
 - La voirie au 6015 pour 434 €
 - Les études au 6045 pour 29 200 €
 - Les travaux au 605 pour 570 000 €
 - La taxe foncière au 63512 pour 9 400 €
- Au **chapitre 023 un Virement à la section d'investissement** est nécessaire à hauteur de **44 958,99 €**.
- Le **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** s'élève à **2 611 325,77 €** et comprend :
 - L'annulation des stocks initiaux 2022 pour 1 670 675,77 € (cette somme correspond aux stocks initiaux 2021 auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des travaux 2021, ce qui nous fait un stock final 2021 = au stock initial 2022)
 - Stock initial terrains : 246 034,67 €
 - Stock initial études : 38 828,20 €
 - Stock initial travaux : 1 359 207,79 €
 - Stock initial frais accessoires : 25 005,11 €
 - Stock initial frais financiers : 1 600 €
 - La reprise des terrains vendus : 940 650 € (détail de la vente en recette de fonctionnement)
- **9 400,00 €** sont inscrits au **Chapitre 043 Opérations d'ordre** afin de compenser la taxe foncière qui sera réalisée à l'article 63512 mais que l'on doit intégrer en fin d'année dans le stock final à l'article 33581 (cf. les explications des écritures de stocks en dépenses d'investissement).

En recettes

- Au **chapitre 002** on reporte l'excédent de fonctionnement pour **439 750,65 €**.
- Au **chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections** on inscrit **1 366 029,77 €** :
 - Article 7133 : Reprise de l'ensemble des travaux projetés en 2022 soit **609 034,00 €**
 - Article 71355 : variation des terrains aménagés pour **756 995,77 €**
- Le **Chapitre 043** comme en dépenses s'établit au même montant soit **9 400,00 €** (écriture d'ordre afin de basculer la Taxe foncière en compte de stock afin qu'elle soit valorisée lors de la vente des terrains).
- Au **chapitre 70 produits des services et ventes**, **940 650 €** sont prévus :
 - Pour la vente de terrains aménagés :
 - 660 000 € pour SC70
 - 161 460 € pour Didier distribution
 - 39 420 € : In Extenso
 - 9 000 € : ADAPEI

- 3 000 € pour le remboursement par Mc Do du curage de sa pompe de relevage
- 67 770 € de vente de granulats à EUROVIA

→ 16 888,34 € sont inscrits au **Chapitre 75** au titre du **déficit du budget annexe**.

→ Au **chapitre 77 Produits exceptionnels** 502 000 € sont budgétés (DETR pour 358 000 € et subvention du Département pour 144 000 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT: 2 656 284,76€

En dépenses

→ Le **chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté** reprend le déficit 2021 qui se porte à 1 290 254,99 €.

→ Le **chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections** est budgété à 1 366 029,77 €. Il comprend :

- La constatation du stock prévisionnel et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au **chapitre 011**, soit 609 034 €. Pour rappel :
 - Article 3351 : Voirie : 434 €
 - Article 3354 : Etudes : 29 200 €
 - Article 3355 : Travaux : 570 000 €
 - Article 33581 : Frais accessoires : 9 400 € (Pour mémoire il s'agit de la Taxe Foncière)
- La constatation des lots achevés pour 756 995,77 € (il s'agit du stock final 2021 débité des terrains vendus)

En recettes

→ Au **chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement** on retrouve les 44 958,99 € inscrits au chapitre 023.

→ Le **chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections** concerne l'annulation du stock final 2021 (ou du stock initial 2022) et reprend la somme du **chapitre 042** en dépense de fonctionnement, soit 2 611 325,77 €.

- Article 3351 – Terrains : 246 034,67 €
- Article 3354 – Etudes : 38 828,20 €
- Article 3355 – Travaux : 1 359 207,79 €
- Article 33581 – Frais accessoires : 25 005,11 €
- Article 33586 - 1 600 €
- Article 3555 – Stock de terrains aménagés : 940 650 €

Équilibre du budget

En conséquence, le budget 2022 s'équilibre à 3 274 718,76 € en fonctionnement et à 2 656 284,76 € en investissement.

Des écritures de régularisation interviendront en cours d'année suite à la vente du terrain à Packmat en 2021 et à l'ouverture des plis pour les travaux aux Guinnottes 3.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022	
Reçu en préfecture le 21/04/2022	
Affiché le	
ID : 070-247000722-20220414-079_2022-DE	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	230 840,00 €	134 974,52 €	609 034,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 788 845,60 €	0,00 €	44 958,99 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 531 597,25 €	1 530 797,25 €	2 611 325,77 €
043	Opérations d'ordre dans la section	12 704,00 €	12 657,00 €	9 400,00 €
66	Charges financières	3 304,00 €	3 304,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		3 567 290,85 €	1 681 732,77 €	3 274 718,76 €

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
002	Excédent reporté	197 350,65 €	0,00 €	439 750,65 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 788 845,60 €	1 669 875,77 €	1 366 029,77 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 704,00 €	12 657,00 €	9 400,00 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 128 742,00 €	241 600,00 €	940 650,00 €
75	Autres produits de gestion courante	59 228,60 €	0,00 €	16 888,34 €
77	Produits exceptionnels	380 420,00 €	0,00 €	502 000,00 €
Total RECETTES		3 567 290,85 €	1 924 132,77 €	3 274 718,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	731 597,25 €	0,00 €	1 290 254,99 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 788 845,60 €	1 669 875,77 €	1 366 029,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		3 320 442,85 €	2 469 875,77 €	2 656 284,76 €

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 788 845,60 €	0,00 €	44 958,99 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 531 597,25 €	1 530 797,25 €	2 611 325,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	380 420,78 €	0,00 €
Total RECETTES		3 320 442,85 €	1 911 218,03 €	2 656 284,76 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-079_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°080/2022

Objet : Adoption du Budget Annexe ZA des Champs Piot 2022

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe ZA des Champs Piot est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe ZA des Champs Piot, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	262 714,54 €
	Section d'investissement :	202 274,54 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	262 714,54 €
	Section d'investissement :	202 274,54 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,





NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Ce budget traduit le projet d'extension de 2 hectares de la ZA des Champs PIOT à Saulnot.

Une emprise d'environ 12 000 m² est réservée par le Département pour son centre d'intervention technique et le reliquat de 8 000 m² sera à commercialiser.

La CCPH aura à charge de viabiliser les 2 parcelles dès que le découpage des 2 lots sera arrêté.

Concrètement, sont prévus 50 000 € de travaux.

Ce budget relève d'une comptabilité de stock : le stock initial de près de 71 737 € est constitué des acquisitions de terrains et premières dépenses. Seront agrégées à ce stock les nouvelles dépenses réalisées.

Peu de recettes de commercialisation sont attendues sur cette opération ce qui génèrera un déficit au moment de la clôture du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 262 714,54 €

En dépenses

- Le chapitre 011 *Charges à caractère général* s'élève à 60 220,00 € et comprend les travaux d'aménage des réseaux pour 50 000 €, 10 000 € de frais pour le permis d'aménager et 220 € de taxes foncières.
- Au chapitre 023 un *Virement à la section d'investissement* est nécessaire à hauteur de 130 537,27 €.
- Au chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* on retrouve le stock existant au 31 décembre 2021 pour 71 737,27€.
- 220 € correspondent à une opération d'ordre au chapitre 043.

En recettes

- Au chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* on retrouve les stocks prévisionnels pour 131 957,27 €.
- 220 € reprennent l'écriture d'ordre au chapitre 043.
- 30 000 € de vente de terrain sont prévus au Chapitre 70.
- Au chapitre 75 on inscrit pour 100 537,27 € la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 202 274,54 €

En dépenses

- Le chapitre 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* reprend le déficit 2021 soit 70 317,27 €.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne la constatation du stock final prévisionnel 2022 et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au chapitre 042, soit 131 957,27 €.

En recettes

- Au chapitre 021 *Virement de la section de fonctionnement* on retrouve les 130 537,27 € inscrits au chapitre 023.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne les écritures de stocks et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit 71 737,27 €.

Équilibre du budget

En conséquence, le budget 2022 de la ZA des Champs Piot s'équilibre à 262 714,54 € en section de fonctionnement et à 202 274,54 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
011	Charges à caractère général	67 900,00 €	1 874,27 €	60 220,00 €
023	Virement à la section d'investissement	136 343,00 €	0,00 €	130 537,27 €
042	Opérations d'ordre entre sections	68 443,00 €	68 443,00 €	71 737,27 €
043	Opération d'ordre dans la section	214,00 €	214,00 €	220,00 €
Total DEPENSES		272 900,00 €	70 531,27 €	262 714,54 €

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
042	Opérations d'ordre entre sections	136 343,00 €	70 317,27 €	131 957,27 €
043	Opérations d'ordre dans la section	214,00 €	214,00 €	220,00 €
70	Produits de services	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	136 343,00 €	0,00 €	100 537,27 €
Total RECETTES		272 900,00 €	70 531,27 €	262 714,54 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-080_2022BPIOTS-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	68 443,00 €	0,00 €	70 317,27 €
040	Opérations d'ordre entre sections	136 343,00 €	70 317,27 €	131 957,27 €
Total DEPENSES		204 786,00 €	70 317,27 €	202 274,54 €

		2021		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	136 343,00 €	0,00 €	130 537,27 €
040	Opérations d'ordre entre section	68 443,00 €	68 443,00 €	71 737,27 €
Total RECETTES		204 786,00 €	68 443,00 €	202 274,54 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-080_2022BPIOTS-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°081/2022

Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2022 : culture et sport

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Musique et Mémoire	29ème édition du festival Musique et Mémoire	1 000 €
Culture 70	Subvention annuelle	100 €
Odyssée du cirque	Festival du cirque	1 500 €
	Organisation de divers ateliers et événements au cours de l'année	3 000 €
Collège Pierre et Marie Curie	50 ans du Collège Pierre et Marie Curie	500 €
Orchestre d'harmonie de la Ville d'Héricourt	Organisation du concert d'hiver 2022	500 €
SGH Football pour le compte du Collège Pierre et Marie Curie	Classe football collège	4 100 €
La Vaudoise Gym	Subvention annuelle de fonctionnement	500 €
	Organisation de stages vacances "Vac Gym"	500 €

SGH Basket	Organisation de stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires	1 500 €
	Classe basket collège	1 250 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,



Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-081-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-082_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°082/2022

Objet : Attribution de la subvention annuelle à l'APACH

Le Président expose que chaque année, la Communauté de Communes apporte son soutien à l'association des commerçants du Pays d'Héricourt en appui à l'ensemble des actions commerciales initiées tout au long de l'année par l'APACH : Pâques, Fête des mères, Loto, Noël, ...

Il est proposé de renouveler notre soutien à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1500 € à l'association pour la promotion de l'artisanat et du commerce héricourtois (APACH),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°083/2022

Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2022 : communication et évènements

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
SGH Athlétisme	10 kms d'Héricourt	1 000 €
Comité des fêtes de Chenebier	Fête de la fleur	250 €
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exécution du service nationale universel	100 €
Héricourt Athlétisme Compétition	En Trail du Mont Vaudois	500 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-084_2022-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°084/2022

Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2022 : tourisme, patrimoine et randonnée

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation de manifestations	1 750 €
Histoire et patrimoine d'Héricourt	Organisation de manifestations	1 000 €
	Édition du cahier n°12	350 €
	Subvention exceptionnelle	500 €
La marche Buissonnière	Organisation de formations	250 €
Les Randonneurs de la Vallée du Rupt	Subvention exceptionnelle : randonnée populaire à Laire	150 €
SGH Randonnée	Subvention exceptionnelle	300 €

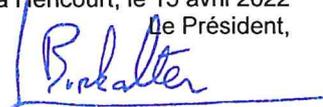
L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DÉCIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-084_2022-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-085_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°085/2022

Objet : Attribution de subventions diverses

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est membre actif de Bourgogne Franche-Comté Energie depuis sa création qui est situé à la Maison des Energies à Héricourt à côté du Lycée Louis Aragon.

Le Pôle énergie travaille en étroite collaboration avec le Lycée Aragon depuis sa création. Il a pour objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC et il accompagne et assure la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

La CCPH verse chaque année une participation pour le fonctionnement de l'organisme à hauteur de 9 000 €.

L'ADIL 70 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour soutenir les missions d'intérêt général poursuivies par l'agence.

L'information et le conseil des personnes souhaitant améliorer la qualité énergétique de leur habitat est l'une des activités prégnantes de l'Agence.

De plus, l'ADIL 70 intervient régulièrement au côté de la Mission Locale d'Héricourt dans le cadre d'ateliers logement pour les jeunes bénéficiaires de la « Garantie Jeune ».

La CCPH soutient cette association à hauteur de 100 € chaque année.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 et de verser une subvention de fonctionnement de 9 000 € à Bourgogne Franche-Comté Energie pour l'année 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-085_2022-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Berkaltin", written over a large blue checkmark.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-086_2022-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°086/2022

Objet : Attribution de subvention à l'association pour 2022 : Musiques en Pays d'Héricourt

Le Président présente la demande de subvention reçue :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Musiques en Pays d'Héricourt	Organisation de 7 concerts sur le Pays d'Héricourt	3 500 €

Jean-Pierre JEANROY ne prend pas part au vote.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer la subvention selon le détail présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°087/2022

Objet : Services périscolaires : Engagement dans une procédure de concession de service public

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé le 31 décembre 2019, une convention de concession de service public périscolaire, avec l'Association Les Francas afin de lui confier la gestion d'accueils périscolaires pour une durée de 3 ans soit pour la période 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. La concession concerne la gestion des pôles périscolaires d'Echenans sous-Mont-Vaudois, Chenebier et Saulnot. Pour mémoire, les pôles de Cadet Rousselle, Bussurel, Ploye, Chalonvillars et Coisevaux sont gérés en régie directe.

Pour l'année 2020 (derniers chiffres transmis par l'association les Francas), les pôles délégués ont réalisé 11 158 journées enfants (contre 17 099 journées enfants en 2019 soit une baisse de 34,74%). Pour information, les pôles en gestion directe ont réalisé 21 678 journées enfants en 2020 (contre 26 550 journées enfants en 2019 soit une baisse de 18%).

Au 31 décembre 2021, les pôles concédés comptabilisent 23 agents sous contrat : 21 en CDI et 2 en CDD.

Pour l'année 2022, la rémunération du concessionnaire se fixe à 411 596 € et se répartit comme suit :

- **Tranche ferme : 289 576 €**
- Option Accueil des mercredis Echenans 29 665 €
- Option Petites vacances Echenans : 21 698 €
- Option Accueil des mercredis Chenebier 19 059 €

- Option petites vacances Chenebier : 18 120 €
- Option Petites vacances Saulnot 20 659 €
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 12 819 €

La concession actuelle arrivera à son terme le 31 décembre 2022 ; aussi conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales, il convient de se prononcer sur le principe du renouvellement ou non de cette concession.

Trois options ont été examinées par le bureau communautaire :

- La première consiste en la reprise en régie des activités périscolaires et extrascolaires pour les trois pôles. Pour cela, la Communauté de communes devra s'engager à reprendre le personnel en place et à assumer l'ensemble des prestations actuellement déléguées (comptabilité, facturation, enregistrement des dossiers ...).

Si cette option présente l'avantage d'une mutualisation possible des moyens et d'un meilleur suivi, elle ajoute des problématiques de gestion de personnel à une situation déjà tendue et nécessiterait d'adapter les services supports (paie, comptabilité, saisie des inscriptions ...).

- La deuxième option consiste en la reprise en régie partielle de 1 ou 2 des 3 pôles. Confier par voie de concession de services publics la gestion de 1 ou deux pôles ne présente pas de consistance suffisante et il n'y aurait pas d'effets sur la mutualisation et le coût pour la CCPH.

- La troisième option consiste donc au renouvellement de la concession de service public dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. Dans cette hypothèse la communauté de communes indiquera au délégataire des effectifs prévisionnels, à charge pour lui de construire sa rémunération sur cette base. Le délégataire devra assumer dans le cadre de la concession le risque d'exploitation des services délégués lié à l'augmentation ou à la baisse des effectifs accueillis.

Compte tenu de la volonté toujours affirmée par les élus communautaires de privilégier une offre d'éducation populaire diversifiée avec toutes les valeurs qui la composent, le bureau souhaite privilégier le recours au tissu associatif pour la gestion des 3 pôles susvisés sachant que la consistance et l'encadrement des services délégués feront l'objet d'une analyse fine sur les plans qualitatifs et financiers.

Pour mémoire l'article L1121-1 du Code de la commande publique définit la concession comme : « un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent code confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix. La part de risque transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, qu'il a supportés ». La distinction fondamentale avec un marché public réside dans le transfert au cocontractant d'un risque lié à l'exploitation. Quelles que soient les modalités de rémunération du cocontractant, il conviendra pour identifier une concession de se demander s'il existe un aléa économique faisant dépendre cette rémunération « substantiellement des résultats de l'exploitation » pour reprendre la formulation consacrée.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FUTUR CONTRAT

Objet de la concession : accueil péri et extra scolaires des enfants de 3 à 12ans.

Missions confiées au délégataire :

Le Délégataire a pour mission de gérer, par voie de concession de service public, la mise en œuvre des prestations suivantes pour les pôles périscolaires de Chenebier, Echenans et Saulnot :

- Accueil périscolaire (matin, midi et soir)
- Restauration (les repas seront délivrés par la cuisine centrale intercommunale)
- Accueil les mercredis
- Accueil extrascolaire (petites vacances et juillet).

Durée de la concession : 3 ans, à compter du 1er janvier 2023.

Conditions financières :

Le concessionnaire tire substantiellement sa rémunération de l'exploitation du service concédé et assure à ce titre les aléas de gestion.

La rémunération du concessionnaire consiste en un « droit d'exploiter les pôles périscolaires », à ses risques et périls, selon les conditions et modalités qui seront prévues dans le contrat de concession (DSP).

Elle est décomposée comme suit :

- Les recettes de toute nature perçues auprès des usagers (recettes familles)
- Les recettes de la CAF (prestations de services de la convention territoriale globale)
- La rémunération versée par la Communauté de communes,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-087_2022-DE



- Toutes autres ressources que pourraient percevoir le concessionnaire qui seraient réputées lui permettre d'assurer l'équilibre financier de la délégation, dans des conditions normales de fréquentation.

Contrôle de la collectivité :

La CCPH disposera d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du présent contrat par le concessionnaire ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers. Ce contrôle, organisé librement par la CCPH, à ses frais, comprend notamment :

- Un droit d'information sur la gestion du service délégué ;
- Le droit de contrôler les renseignements fournis par le Délégué ;
- Le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le présent contrat lorsque le Délégué ne se conforme pas aux obligations stipulées à sa charge.

Fin du contrat :

La Convention prendra fin à son échéance normale, soit le 31 décembre 2025.

Au terme de la Convention, quel qu'en soit le motif, en cas de poursuite de l'exploitation du même Service par un autre opérateur, les contrats de travail conclus par le Délégué pour l'exécution de la présente Convention subsistent entre le nouvel employeur et le personnel affecté exclusivement à l'exécution de la présente Convention dans la limite des dispositions de l'article L1224-1 du Code du travail ou des dispositifs qui lui auront succédés.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le principe de renouvellement de la délégation de service public (concession),
- **APPROUVE** le rapport contenant les caractéristiques des prestations demandées
- **DECIDE** de renouveler la gestion de ce service par délégation de service public pour une durée de 3 années, auprès des 3-12 ans,
- **AUTORISE** le Président à engager la procédure de consultation telle que prévue par les articles 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par le Code de la commande publique.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-087_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-088_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°088/2022

Objet : Pistes cyclables Héricourt – Montbéliard – Passerelle Lizaine : Information sur l'attribution des marchés – Ajustement du plan de financement

Le Président expose que par délibération en date du 4 novembre 2021, le Conseil communautaire avait acté l'aménagement d'une passerelle cyclo piétonne de franchissement de la Lizaine dans le cadre de la réalisation de la liaison Héricourt Montbéliard.

Suite à cette délibération le bureau d'étude Berest a été retenu en tant que maître d'œuvre.

Il a été acté en cours d'études d'intégrer une partie de la voie cyclable à cette opération (financement Ville d'Héricourt).

Une consultation a été engagée en procédure adaptée pour la réalisation de la passerelle et de la voie cyclable.

Cette opération de travaux se décompose en 3 lots : lot 1 génie civil, lot 2 passerelle, lot 3 VRD.

Suite à appel d'offres 9 offres ont été reçues :

- 3 offres pour le lot 1
- 4 offres pour le lot 2
- 2 offres pour le lot 3

Suite à l'analyse technique et financière des offres reçues, un courrier a été adressé à chaque candidat afin qu'ils apportent des compléments de réponses, précisent leurs prix, ... par ce même courrier une négociation a été engagée auprès de chaque candidat.

Les offres négociées et réponses ont été reçues le 6 avril puis analysées.

Il en ressort les notes suivantes :

Lot 1 Génie Civil

Estimation 58 500 € HT	Prix en € HT	Note prix	Note technique	Note finale
Sirco TP	76 473	60	33.75	93.75
Parietti	83 000	55.28	35	90.28
Egeri	90 180	50.88	23.75	74.63

Lot 2 Passerelle

Estimation 266 175 € HT	Prix en € HT	Note prix	Note technique	Note finale
Pech Alu	228 441.15	Le prestataire a inséré une modification dans les pièces intangibles du marché – Offre irrégulière		
Nova Nautic	133 184	Offre anormalement basse – les précisions du prestataire ne sont pas suffisantes et satisfaisantes pour justifier du niveau de l'offre – offre rejetée		
Métalu	228 855.80	60	24.38	84.38
Atlantic Marine	237 500	57.63	25.63	83.26

Lot 3 VRD

Estimation 79 206.50 € HT	Prix en € HT	Note prix	Note technique	Note finale
Colas	99 377.30	49.27	26.875	76.14
Roger Martin	81 599.70	60	40	100

Après analyse des offres, au vu des notes attribuées le Président a décidé de retenir les entreprises suivantes Sirco (dép 67) (lot 1 / 76 473 €), Métalu (dép 44) (lot 2 / 228 855.80 €), Roger Martin (dép 90) (lot 3 / 81 599.70 €) pour un coût travaux à l'ouverture des plis 386 928.50 € HT.

Sur ces bases de coût travaux, le montant de la rémunération de maîtrise d'œuvre sera donc porté à 18 379.10 € HT (soit 4.75 % de 386 928.50 €), soit un avenant de 3 511.60 €.

Sur la base de ces informations, il convient d'ajuster le plan de financement de l'opération « Passerelle de la Lizaine », permettant de solliciter 80% de subventions réparties entre l'Etat (35% - DETR) et l'Europe (45% - FEDER).

DEPENSES EN € HT		RECETTES		TAUX
Maîtrise d'œuvre	22 000 €	DETR	147 700 €	35%
Travaux	387 000 €	FEDER	189 900 €	45%
Imprévus	13 000 €	Bloc intercommunal	84 400 €	20%
		Dont :		
		Ville Héricourt	50 400 €	
		CCPH	34 000 €	
TOTAL	422 000 €	TOTAL	422 000 €	100%

Le Conseil communautaire est informé du choix des entreprises pour la réalisation de ces prestations.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre tel que présenté,
- **ADOpte** le plan de financement ajusté,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de financement,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de participation avec la ville d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022	
Reçu en préfecture le 22/04/2022	
Affiché le	
ID : 070-247000722-20220414-088_2022-DE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-089_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°089/2022

Objet : Développement économique : Fonds de soutien au commerce et à l'artisanat - Attribution d'une subvention au Tabac Le Kortès

Le Président rappelle que le Conseil communautaire en date du 27 janvier a décidé de poursuivre son soutien aux investissements des commerçants et artisans du Pays d'Héricourt dans l'attente des orientations du futur Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ce soutien est partagé à part égales entre la CCPH et le cas échéant les communes concernées par le projet dans la limite de 20 % de dépenses éligibles plafonnées à 10 000 € HT.

Madame LEBLOND nous a ainsi déposé le 14 mars une demande de subvention dans le cadre de la rénovation totale de son bureau de tabac Le KORTES situé à Héricourt.

Madame LEBLOND nous sollicite pour une aide au titre de la rénovation de sa vitrine : changement de l'ensemble du linéaire et habillage de la façade. Le montant des travaux est estimé, devis à l'appui, à 31 550 € HT.

Les travaux sont envisagés en juin 2022. Grâce à ce projet, Madame LEBLOND pourra développer son activité en améliorant les conditions d'accueil des clients et les conditions de travail de ses 2 salariés.

Conformément au règlement d'intervention voté le 27 janvier, Madame LEBLOND est éligible à une subvention de 2 000 €. La ville d'Héricourt a délibéré le 7 mars en faveur d'une participation à parts égales avec la CCPH soit 1 000 € pour chaque collectivité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité de suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € au tabac Le Kortès et **SOLLICITE** la ville d'Héricourt pour une participation à même hauteur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-089_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-090_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°090/2022

Objet : Déchetterie de Saulnot : Cession à l'euro symbolique au SYTEVOM

Le Président expose que le SYTEVOM a engagé depuis plusieurs années une démarche d'acquisition à l'euro symbolique des emprises foncières de ses équipements : déchetteries – quais de transfert – ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux) notamment.

Pour la CCPH, trois installations sont concernées :

- La déchetterie d'Héricourt. Le conseil communautaire a délibéré pour une cession à l'euro symbolique le 5 octobre 2017. L'acte doit être signé prochainement.
- Le quai de transfert à Echenans sous Mont Vaudois. Ce site partagé restera la propriété de la CCPH compte tenu de la localisation de notre service de collecte et de nos locaux sociaux.
- La déchetterie de Saulnot. Les démarches n'ont jamais été faites pour ce transfert.

Il convient donc de céder le site au SYTEVOM à l'euro symbolique. La parcelle concernée est cadastrée ZD 263 d'une surface de 30,07 ares et est située sur la Zone des Champs Piot

Il est à noter que les frais notariés sont à la charge du SYTEVOM.

Le Conseil communautaire à l'unanimité de suffrages exprimés **DECIDE** de céder au SYTEVOM la parcelle ZD 263 à Saulnot au SYTEVOM à l'euro symbolique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-091_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°091/2022

Objet : Ressources humaines : Signature d'une convention cadre d'accès au Centre Audit et ressources humaines pour une mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines

Le Président expose que les interventions du service Audit & RH du CDG 70 s'inscrivent dans la démarche de conduite de changement que les collectivités et établissements publics doivent mener pour faire face aux différentes transformations du cadre institutionnel et politique (intercommunalité, fusion, mutualisation des services...). A cet effet, les missions peuvent notamment porter sur la réalisation d'audits organisationnels, audits des processus et des pratiques RH...

Le Centre Audit & RH du CDG 70 peut également intervenir pour mettre en œuvre une ingénierie de gestion des ressources humaines. A cet effet, les missions peuvent notamment porter sur la structuration d'un service RH, sur un accompagnement au changement, sur un accompagnement au recrutement, sur l'élaboration des fiches de poste...

La convention cadre d'accès au Centre Audit & RH du CDG 70 en vue d'accomplir une mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines permet aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent de délibérer sur le principe d'une adhésion, puis de solliciter de manière rapide une ou des missions. Ce dispositif évite ainsi de recourir systématiquement à une délibération de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public, avec les délais induits, à chaque recours à une mission.

Le coût de la mission est défini dans chacune des propositions d'intervention valant ordre de mission, qui sont formalisées à chaque sollicitation. Ce coût est établi conformément aux tarifs et aux conditions financières de son offre qui sont déterminés annuellement par le Conseil d'administration du CDG 70, en prenant en compte l'ensemble de ses coûts directs et indirects. Les tarifs ainsi déterminés et propres aux interventions du Centre Audit & RH figurent dans une annexe à la convention cadre. L'annexe est mise à jour et transmise la collectivité ou l'établissement public ayant adopté la convention cadre au 1^{er} janvier de chaque année qui suit le vote par le Conseil d'administration du CDG 70 des tarifs.

Pour 2022 le coût d'intervention est de 500€ jour.

Concrètement il s'agit de confier une mission d'audit au CDG pour vérifier les conditions d'amélioration de la structuration du service périscolaire pour améliorer les conditions de travail des équipes terrain dont la grande majorité fait l'objet de temps non complet .

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à la signature de la convention cadre au Centre d'audit et RH du Centre de Gestion de la Haute-Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-091_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-092_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°092/2022

Objet : Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de gouvernance sur le bassin versant de l'Allan

Le Président expose que le bassin de l'Allan fait l'objet de démarches de coordination et de concertation pour la bonne gestion de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. Afin de répondre aux problématiques rencontrées sur le bassin et aux objectifs des directives européennes, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) ont été élaborés entre 2012 et 2018 et approuvés respectivement en 2019 et 2017. Pour ce faire, l'EPTB Saône et Doubs a accompagné les collectivités locales en tant que structure porteuse du SAGE et co-animateur de la SLGRI.

La bonne appropriation de ces démarches par les acteurs locaux plaide pour l'émergence d'une structure locale, légitimement reconnue par les maîtres d'ouvrage. Ainsi le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée désigne le bassin de l'Allan comme l'un des secteurs prioritaires où la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) doit être étudiée.

Par ailleurs, en l'absence de structure de coordination, l'organisation de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP du bassin de l'Allan (CCPH, CCRC, CCST, CCVS, Grand Belfort Agglomération, PMA) montre un risque de déficit de cohérence entre les différents projets portés par les maîtres d'ouvrage. Les collectivités de tête de bassin, secteurs de première importance tant pour la préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau à l'aval, que pour la préservation contre les inondations, disposent de moyens souvent réduits pour protéger les milieux et la ressource sur leurs territoires. Une entente entre les maîtres d'ouvrage

apparaît donc nécessaire pour optimiser les moyens techniques, humains et financiers dans une logique de solidarité de bassin.

À cet effet, les EPCI-FP souhaitent engager une étude de gouvernance afin de définir la ou les organisations qui permettront, d'une part de porter les démarches de coordination à l'échelle du bassin versant de l'Allan, d'autre part de structurer la maîtrise d'ouvrage des compétences du grand cycle de l'eau, et ce de la manière la plus efficace possible.

Dans cette perspective, les différentes parties ont décidé de confier le portage de cette étude à l'EPTB.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 50 000 € TTC, montant auquel il convient d'ajouter les frais annexes (publicité, suivis administratif et financier) évalués à 1 500 € TTC.

Sur cette base, le plan de financement prévisionnel de l'étude, incluant les frais, est le suivant :

Financier	Taux (%)	Montant TTC €	
Agence de l'Eau	50 %	25 750 €	
CC Pays d'Héricourt	7 %	1 803 €	100 % du reste à charge soit 25 750 €
CC Rahin et Chérimont	3 %	773 €	
CC Sud Territoire	9 %	2 318 €	
CC Vosges du Sud	6 %	1 545 €	
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	40 %	10 300 €	
Pays de Montbéliard Agglomération	35 %	9 013 €	
Total	100 %	51 500 €	

Dans le cas où les frais d'étude seraient inférieurs à l'estimation ci-avant, le règlement des membres sera égal au produit du taux de participation par le total des dépenses réelles liées à l'étude (en € TTC).

Dans le cas où les frais d'étude diffèreraient de l'estimation ci-avant, dans la limite d'un plafond de 10% (soit un montant global inférieur à 56 650 € TTC), le règlement des membres sera égal au produit du taux de participation par le total des dépenses réelles liées à l'étude (en € TTC).

Dans le cas où les frais d'étude excèderaient 56 650 € TTC, la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-092_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-093_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°093/2022

Objet : Engagement de la CCPH dans l'élaboration d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Le Président expose que le risque inondation est le risque naturel le plus important en France métropolitaine. Les 2 grandes agglomérations du Pôle métropolitain que sont Belfort et Montbéliard sont particulièrement vulnérables à ce risque et ont à ce titre été identifiées territoire à risque important d'inondation (TRI).

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt est moins impactée par ce risque cependant les différents cours d'eau du Pays d'Héricourt et plus particulièrement la LIZAINE font partie du bassin versant de la SAVOUREUSE et de l'ALLAN.

Depuis les années 1990, plusieurs démarches ont été entreprises afin de réduire la vulnérabilité du territoire, dont un premier plan d'action de prévention des inondations (PAPI), signé en 2004 entre le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs et l'Etat. Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Belfort-Montbéliard a par la suite été arrêtée.

Cependant, des actions restent à mener. Les dérèglements climatiques modifient sensiblement les risques auxquels le territoire métropolitain est soumis. La survenance d'aléas autrefois rares est amenée à se multiplier. C'est pourquoi il est nécessaire, dans le cadre de la compétence GEMAPI, d'œuvrer à préparer l'ensemble de ce territoire à faire face à ce risque majeur.

Pour cela, le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié. Ce dispositif contractuel, proposé par l'Etat, permet de mettre en œuvre des actions de prévention visant à réduire les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques, en

bénéficiant d'un soutien financier non négligeable de la part de l'Etat, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »).

La démarche s'effectue en deux temps :

- Un programme d'études préalables visant à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions (durée moyenne 2 à 3 ans) ;
- Le PAPI qui vise à mettre en œuvre les différentes actions (durée maximale 6 ans).

La mise en œuvre d'un PAPI pouvant s'avérer très coûteuse, l'obtention des subventions de la part de l'Etat requiert en contrepartie le respect de certaines conditions :

- La présence d'un porteur de projet bien défini et légitime ;
- Une animation dédiée (1 ETP minimum) ;
- La mise en place du programme sur un territoire cohérent (prise en compte des enjeux amont-aval) ;
- Une organisation clairement définie.

Ce plan d'actions ne pourra donc être porté individuellement par chacune des collectivités sur leurs territoires, mais devra être issu d'une collaboration à l'échelle du bassin hydrographique.

Ainsi, il est proposé d'initier la démarche sur le territoire de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) qui regroupe Grand Belfort, CC des Vosges du Sud, CC du Sud Territoire, Pays de Montbéliard Agglomération, CC du Pays d'Héricourt, CC Rahin et Chérimont.

En l'absence de structure locale compétente à cette échelle, il est proposé de confier l'animation de la démarche à l'EPTB Saône et Doubs, qui :

- est la seule structure actuellement compétente à l'échelle de la SLGRI ;
- co-anime déjà la SLGRI.

Il est à noter que chaque collectivité restera maître d'ouvrage des actions sur son propre territoire.

Une personne devra être recrutée pour assurer cette animation. Le coût de cette animation est estimé à 50 000 €, subventionnable à 50 % par l'Etat. Il est proposé le même plan de financement (basé sur la moyenne des critères « population » et « potentiel fiscal ») que pour la participation au poste d'animation du SAGE Allan. Le montant à prévoir pour la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est environ 1 750 €. Ce montant est prévu au budget GEMAPI pour l'année 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** se prononcer sur le lancement de ce programme et son animation par l'EPTB Saône et Doubs ;
- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président, à signer la convention de financement et tout document afférent

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-093_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220414-094_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°094/2022

Objet : Médiathèque : Signature d'une convention avec la Lycée Aragon et le Collège Curie pour des projets d'éducation artistique et culturelle

Le Président expose que depuis plusieurs années, dans le cadre des dispositifs DRAC/Education Nationale, le Lycée Aragon met en œuvre un projet d'Education Artistique et Culturelle en partenariat avec la Médiathèque du Pays d'Héricourt et plus particulièrement son service Hérilab. Le projet de l'année scolaire 2021/2022 est le suivant :

Le multiple et la typographie

Afin d'utiliser les compétences et les outils d'Hérilab (risographe, gravure, sérigraphie, impression grand format), les lycéens ouvriront le champ des expérimentations et se positionneront en situation de création. Les élèves exploreront dans un premier temps les possibilités de la gravure d'épargne, le bois et le linoléum et expérimenteront différents tirages en couleurs, de même que les techniques de la typographie. Les élèves concevront ensuite un abécédaire dans le but de préparer des slogans absurdes qui seront installés au sein du lycée mais aussi au sein de la Médiathèque.

Financé par l'Etat, ce dispositif nécessite d'être organisé en partenariat avec une structure culturelle locale. Ainsi la CCPH portera la gestion administrative et financière liée à ce projet. Elle en assurera la rémunération de l'artiste qui conduira pédagogiquement les ateliers. Celle-ci lui sera entièrement remboursée via une subvention de la DRAC d'une part et une participation financière de l'établissement scolaire d'autre part. Certains frais annexes seront pris en charge en direct par le lycée.

Afin de formaliser les engagements des différentes parties à ces dispositifs la CCPH va établir une convention de partenariat.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** cette action et **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le lycée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-094_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°095/2022

Objet : Habitat 2020 : Modification du délai d'instruction des aides

Le Président rappelle que lors de sa séance du 21 janvier 2014, la Communauté de Communes actait son engagement financier en termes de participation financière pour la réhabilitation et la construction neuve de logements sociaux par un bailleur social et en termes de délai d'instruction.

En février dernier, la CCPH a été interpellée par le Département au sujet du délai des conventions multipartites signées avant 2020 entre Département/ Bailleur social / EPCI et/ou Commune.

En effet, un décret n°2019-624 du 21 juin 2019 a modifié les délais encadrant les décisions d'agrément, prévus à l'article D331-7 du CCH, et a supprimé l'ensemble des échéances intermédiaires (commencement des travaux : 18 mois/ déclaration d'achèvement des travaux : 4 ans) mentionnées à l'article 4 des conventions multipartites. Dorénavant et pour toutes les décisions signées avant la parution du décret, le bailleur social a l'obligation de clôturer ses opérations dans **un délai de 7 ans** à compter de la date de notification de la décision favorable.

Les projets en cours sur la CCPH sont les suivant et il convient d'adopter ce nouveau délai pour les 4 anciennes conventions en cours :

Bénéficiaires	Commune	Adresse	Subvention commune	Subvention EPCI	Subvention Département	Nouveau délai de clôture
IDEHA	HERICOURT	Organdis	98 000 €	42 000 €	70 000 €	24/04/2022
HABITAT 70	HERICOURT	Foyer logement	72 000 €	108 000 €	180 000 €	12/12/2023
HABITAT 70	MANDREVILLARS	Chenevières	56 000 €	12 000 €	20 000 €	04/09/2024
HABITAT 70	HERICOURT	La craie	12 000 €	18 000 €	30 000 €	15/07/2026

Chantal GRISIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le nouveau délai de clôture,
- **AUTORISE** le Président à la signature des éventuels avenants pour les dossiers concernés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-095_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°096/2022

Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « façades » et un dossier « remboursement SOLIHA » sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	GUVENC ISMAIL
Adresse	13 RUE ALBERT SCHWEITZER – 70400 HERICOURT
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	20 060 €
Montant subvention CCPH	800 €

HABITER MIEUX REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	SIAUVE MARIE THERESE
Adresse	RUE EMILE ZOLA
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE-SALLE D'EAU-WC
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	12 465.71 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 675 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont **1 300 €** de subventions que la CCPH accorde sur ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-096_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-097_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°097/2022

Objet : Information : Labellisation de la crèche AVIP

Le Président expose que la CAF nous a informés que le comité de labellisation Crèches AVIP a validé la demande de labellisation de la CCPH dans sa séance du 1^{er} février.

Pour rappel, le Conseil communautaire a été informé de cette demande de labellisation lors du conseil du 27 janvier et elle a pour objectif de faciliter le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants.

3 places du multi-accueil seront affectées à ce dispositif et la CAF attribuera à la CCPH une aide forfaitaire de 1000€ l'année d'expérimentation pour compenser les éventuels frais de gestion administrative des demandes.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-098_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°098/2022

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☉ Marchés publics : en € HT :

10/03/22	M100/2022	C3rb	Service	Evolution vers licence Orphée NX + formation	12740 LOUBIERE LA	3 150,00 € HT
14/03/22	M105/2022	DELPLANQUE	Service	Etablissement du permis d'aménager sur 2 ^{ème} phase de la zone d'activité	70400 HERICOURT	7 460,00 € HT
29/03/22	M128/2022	CRESCENDO	Fournitures	Instruments de musique + pièces détachées	39200 CLAUDE SAINT	6 293,22 € HT

29/03/22	M129/2022	MUSIQUE EGELE	Fournitures	Instruments de musique + pièces détachées	68000 COLMAR	4 913,81 € HT
30/03/22	M132/2022	INITIATIVE A&D	Service	Evaluation environnementale de la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU d'Echenans	70000 VESOUL	4 500,00 € HT
31/03/22	M133/2022	ESE	Fournitures	Couvercles et bacs de collecte	71108 CHALON SUR SAONE	7 669,80 € HT

- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrats de travail à durée déterminée :
 - 1 contrat du 25 mars au 15 avril 2022
 - 1 contrat du 1^{er} avril au 31 mai 2022
 - 1 contrat du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023
 - 1 contrat du 1^{er} avril au 5 juin 2022
 - 1 contrat du 1^{er} au 30 avril 2022
 - 1 contrat du 1^{er} avril au 5 juin 2022

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
ECOLE DE MUSIQUE			
Remplacement	1	2h	1
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	1	35 h	1
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	22h	1
CRECHE			
Remplacement	1	16h	1
Remplacement	1	30h	
PERISCOLAIRE			
Vacance d'emploi	1	8h44	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220414-098_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-099_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°099/2022

Objet : École de musique : Régies des manifestations culturelles

Le Président expose que jusqu'à présent, seuls les spectacles CHOREIA faisaient l'objet d'une régie de recettes encadrée par nos 2 agents administratifs de l'école de musique.

Avec la création de la nouvelle chorale Jazz/pop/rock (qui se produira le 25 mai), il convient de mettre en place une nouvelle billettique et donc il est nécessaire pour encaisser la vente des billets d'étendre l'actuelle régie de recettes à tous les spectacles (payants) organisés sous l'égide de l'école de musique.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'étendre la régie de recettes aux spectacles organisés par l'école de musique,
- **PRECISE** que les tarifs sont de 6 € et gratuits pour les moins de 12 ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220414-100_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°100/2022

Objet : Ressources humaines : Création de deux emplois non permanents

Le Président expose que la Communauté de communes a créé en 2018 un service commun « Ressources Humaines – Finances- comptabilité – Paies » pour répondre aux besoins exprimés par les communes et ainsi mutualiser ses compétences en matière de paie et de comptabilité. Actuellement la commune de Champey et la commune de Mandrevillars bénéficient de ce service. La CCPH a recruté un adjoint administratif à temps complet, mis à disposition des deux collectivités.

Le Syndicat des Eaux de Le Vernoy souhaite bénéficier également de cette prestation pour réaliser la gestion administrative et financière de son établissement à raison de 4 heures par semaine.

La candidature d'un agent formé dans ce domaine a été sélectionnée. Il est nécessaire de créer un poste non permanent à temps non complet soit 4 heures par semaine au grade de rédacteur pour la période du 15 avril au 30 septembre 2022.

Par ailleurs, en raison de l'absence ponctuelle de l'agent affecté au service commun, mais aussi pour pallier son absence programmée pour maternité, il est proposé de créer un emploi non permanent à 35 heures par semaine au grade d'adjoint administratif pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de créer les deux emplois non permanents dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 15 avril 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
8 avril 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 8 avril 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Luc BOULLEE (VERLANS) **membres titulaires**, Pascal AUBERT (BELVERNE) – André LOUIS (ETOBON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Jean VALLEY à Pierre DUVERNOY / Jean-Pierre MATHEY à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Patrick PAGLIA / Dahlila MEDDOUR à Jean-Luc PARIS / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Maryse GIROD / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Myriam IOSS / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST / Yves LIGIER à Luc BOULLEE

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Michel GERARD (LE VERNY) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°101/2022

Objet : Service commun – adhésion Syndicat des eaux de Le Vernoy

Vu la délibération n°162/2018 de création du service commun « Ressources Humaines – Finances-comptabilité – Paies »

Le Président expose que le Syndicat des Eaux de Le Vernoy a sollicité la Communauté de communes afin de bénéficier de ce service pour réaliser la gestion administrative et financière de son établissement à raison de 4 heures par semaine.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'adhésion au service commun avec le Syndicat des Eaux de Le Vernoy.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 15 avril 2022
Le Président,

